

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

mercredi 28 avril 2010

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

Pour protéger Vatican II, l'abbé Lorans¹ en vient à défendre les protecteurs² de pédophiles : les abbés Ratzinger-Benoît XVI et Hoyos ***La pédophilie systémique véhiculée par Vatican II***



Système scandaleux de mœurs intrinsèques à Vatican II, mais extrinsèques à l'Église catholique **Les causes systémiques et doctrinales de la pédophilie**

Photos de l'abbé Alain Lorans, porte-parole de Mgr Fellay, et de Mme Randy Engel qui a démontré l'explosion depuis Vatican II de la colonisation des milieux cléricaux par des réseaux homosexuels et pédophiles liés à la maçonnerie.

¹ L'abbé Lorans, le pilier du GREC, cet organisme semi-secret fondé par l'abbé Celier et Mgr Fellay en 1998, depuis plus de 10 ans, pour organiser des contacts et échanges secrets entre la Fraternité et l'église [secte] Conciliaire maçonnique mondialiste néo-anglicane.

Cf. en fin d'article les références VM sur les méfaits de ce clerc infiltré et protégé par Mgr Feallay au sein de l'œuvre de préservation du Sacerdoce sacrificiel catholique sacramentellement valide, fondée par Mgr Lefebvre

² Cf. les dossiers VM qui rappellent la sévérité des règles canoniques de la véritable discipline catholique et de la condamnation des clercs pédérastes ou protecteurs de pédérastes :

http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-21-A-00-Sodomie_et_St_Pierre_Damien.pdf

http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-09-A-00-Doctrine_sur_homosexualite.pdf

Derrière le discours fourbe de l'abbé Lorans sur le scandale pédophile qui accable l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI : la défense de Vatican II, cause de cette pédophilie systémique. L'Église catholique n'est pas coupable d'un système de pédophilie, c'est Vatican II qui l'a développé. Ne laissons pas faire l'amalgame. Car l'église [secte] Conciliaire n'est pas l'Église catholique, mais en est la contrefaçon satanique.

Unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam, mais Vatican II n'est ni saint ni catholique, ni apostolique.

Les clercs conciliaires pédophiles sont protégés⁴ systématiquement depuis des décennies par l'« homme intègre » (sic) et l'« ami très précieux³ » (re-sic) de Mgr Fellay, à savoir respectivement les abbés apostats Ratzinger⁴-Benoît XVI et Hoyos⁵

L'abbé Lorans¹ vient de faire paraître le 17 avril 2010 sur *Dici.org*, un texte particulièrement fallacieux et trompeur.

Rompant une longue période de silence de plus d'un mois (l'affaire des clercs conciliaires pédophiles mettant en cause l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI **a en effet commencé le 12 mars** et la Direction de la FSSPX était **depuis lors restée délibérément silencieuse sur le sujet**), l'abbé Lorans est enfin sorti de l'ombre pour distiller subtilement, et sur des faits sélectionnés et tronqués, la théorie d'un « complot des médias » dont « le bon Benoît XVI », et l'« Église » (conciliaire) seraient prétendument les cibles, et dans laquelle les abbés apostats Ratzinger-Benoît XVI et Castrillón Hoyos ne seraient que des victimes parfaitement innocentes.

Le but de ce « complot » serait, selon le pernicieux abbé Lorans, l'abandon du célibat ecclésiastique dont Ratzinger-Benoît XVI contituerait, paraîtrait-il selon lui, « l'intraitable gardien », sa prétendue fermeté sur le sujet ayant justement suscité contre lui l'ire et les prétendues « calomnies » actuelles des médias déchaînés.

Prenons donc un peu de recul par rapport au dossier de la pédophilie qui alimente les journaux depuis plus d'un mois.

Qu'est-ce qui est véritablement en jeu derrière cette énorme affaire de mœurs au sein de l'église [secte] Conciliaire ?

Une simple affaire de mœurs ?

Non, ce gigantesque scandale sans précédent révèle en réalité tout un système, un système de protections et de solidarités camouflées, remontant dans la hiérarchie ecclésiastique conciliaire.

³ <http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-02-26-A-00-Flavigny.pdf>

⁴ http://www.virgo-maria.org/articles/2010/VM-2010-04-14-A-00-Lettre_qui_accuse_Ratzinger.pdf

⁵ L'abbé Dario Castrillón Hoyos n'est qu'un simple prêtre catholique dévoyé, valablement ordonné prêtre le 26 octobre 1952, mais invalablement soi-disant « consacré » « évêque » le 18 juillet 1971 selon la nouvelle pseudo-« consécration » épiscopale conciliaire « œcuménique » mondialiste du 18 juin 1968, totalement et radicalement invalide (et quelle que puisse être l'intention de l'évêque consécrateur), car en particulier hérétique et totalement inventée par les liturgistes conciliaires modernistes apostats Dom Botte et Lécuyer, placé sous l'autorité du Franc-Maçon Lazariste Annibale Bugnini* (nom de code maçonnique BUAN) par l'évêque apostat homosexuel Montini-Paul VI (cf www.rore-sanctifica.org)

<http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bcashoy.html>

http://www.virgo-maria.org/articles/2010/VM-2010-03-31-A-00-Hoyos_protege_pedophile.pdf

http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-16-A-00-Hoyos_liberte_religieuse_Colombie.pdf

Rev. Paul J. Shaughnessy, S.J. : "**The Gay Priest Problem – What Needs to Be Done, and Why it Won't Be**", Catholic World Report, (Novembre 2000), 54-58.
<http://www.hccns.org/Docs/GayPriestProblem.doc>

L'abbé Shaughnessy, un Jésuite, aumônier de la Navy et du Corps des Marines écrivait :
"Je définis comme **corrompue, au sens sociologique, toute institution qui a perdu la capacité de s'amender de son propre chef et grâce à ses propres ressources, une institution qui est incapable de découvrir et expulser ses propres mécréants. En ce sens, la raison principale pour laquelle l'action nécessaire à résoudre le problème ne sera pas entreprise est que l'épiscopat aux États Unis est corrompu, et c'est aussi vrai pour la majorité des communautés religieuses. Il est important de souligner que c'est une exigence sociale et non morale".⁶**

Les « variations » opportunistes et carriéristes de l'abbé Lorans (FSSPX)
en vue de sa propre promotion au sein de l'« *église [secte] Conciliaire* »
et au détriment de Notre Seigneur Jésus-Christ et de son Église



L'abbé Lorans à la gauche de Mgr Lefebvre vers la fin années 80 a totalement trahi le fondateur de la FSSPX qui disait :
« *Nous avons affaire vraiment à une mafia incroyable (...) nous ne savons pas la moitié de ce qui se passe à Rome (...) Si nous savions tout, nous serions épouvantés, épouvantés* ».

Le porte-parole de Mgr Fellay remet désormais avec joie des prix au pseudo-*'cardinal'* Poupard, représentant des pires ennemis de Mgr Lefebvre.

Pour bien montrer l'opportunisme et le sens de l'intrigue de cet abbé Lorans, citons la lettre qu'il signa au lendemain des sacres de 1988 à destination du *'cardinal'* Gantin :

« *Nous n'avons jamais voulu appartenir à ce système qui se qualifie lui-même d'Église Conciliaire, et se définit par le Novus Ordo Missae, l'œcuménisme indifférentiste et la laïcisation de toute la Société. Oui, nous n'avons aucune part, nullam partem habemus, avec le panthéon des religions d'Assise ; notre propre excommunication par un décret de votre Eminence ou d'un autre dicastère n'en serait que la preuve irréfutable. Nous ne demandons pas mieux que d'être déclarés ex communione de l'esprit adultère qui souffle dans l'Église depuis vingt-cinq ans, exclus de la communion impie avec les infidèles. Nous croyons au seul Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec le Père et le Saint-Esprit, et nous serons toujours fidèles à Son unique Epouse, l'Église Une, Sainte, Catholique, Apostolique et Romaine.*

⁶ http://www.virgo-maria.org/Documents/Randy-Engel/2006_Engel_Le-Rite-de-Sodomie_Chap5_L-Homintern_et_les-espions-de-Cambridge.pdf

Être donc associés publiquement à la sanction qui frappe les six évêques catholiques, défenseurs de la foi dans son intégrité et son intégralité, serait pour nous une marque d'honneur et un signe d'orthodoxie devant les fidèles. Ceux-ci ont en effet, un droit strict à savoir que les prêtres auxquels ils s'adressent ne sont pas de la communion d'une contrefaçon d'Église, évolutive, pentecôtiste, et syncrétiste. »

A Ecône, le 6 juillet 1988

Alain Lorans, directeur du séminaire d'Ecône⁷

Table des matières

1. Non pas des cas isolés, mais un système encouragé par Vatican II : une pédophilie systémique dans l'église [secte] Conciliaire.....	5
1.1. Des réseaux maçonniques qui ont favorisé la pédophilie.....	6
1.2. Des réseaux homosexuels cléricaux favorisés par les loges Rose+Croix – Rumeurs d'homosexualité de Ratzinger-Benoit XVI surnommé « Joséphine » - Rose Soutane.....	8
1.3. L'amalgame impossible et impie entre Église catholique et église [secte] Conciliaire issue de Vatican II.....	9
1.4. Les pleurnicheries de Ratzinger à Malte ne sont pas à la hauteur de la fonction pontificale : preuve s'il en est d'un usurpateur qui n'a pas le niveau.....	12
1.5. La Très Sainte Vierge Marie a-t-elle sanctionné, par cette explosion médiatique, l'impiété combinée de Ratzinger-Fellay pour leurs croisades impies et les « miracles » fabriqués qui en sont sortis ?	13
1.6. La journaliste Randy Engel a mis à jour un véritable système de pénétration et de subversion de l' « Église » par des réseaux d'homosexuels et de pédophiles	14
1.7. La cause de la pédophilie systémique dans l'église [secte] Conciliaire : Vatican II et l'abbé Lorans soutient Benoît XVI pour protéger Vatican II	17
1.8. L'apparente blancheur immaculée de la FSSPX dans ce domaine n'est-elle pas une vitrine qui cache des affaires sordides et un chantage inavouable exercé sur elle par la « mafia » cléricale du Vatican moderniste ?	18
1.9. L'abbé Lorans trahit désormais sans la moindre retenue son fondateur Mgr Lefebvre	18
2. Analyse détaillée et réfutation fait par fait de l'article de l'abbé Lorans : un sophisme intégral.....	19
2.1. Décryptage de la première partie du dossier de l'abbé Lorans : les « principales affaires »	20
2.1.1. Allemagne : l'abbé Lorans omet totalement la « <i>principale affaire</i> », celle du Père Hullerman. Il n'en dit pas un mot.	21
2.1.2. Irlande : Occultation totale de la démission fracassante sous la pression des médias de 'Mgr' John Magee, secrétaire personnel de Paul VI, Jean-Paul I et Jean-Paul II.	21
2.1.3. Irlande : Sophisme d'une prétendue fermeté de Ratzinger-Benoît XVI vis-à-vis du clergé irlandais alors que Magee a joui d'une pleine immunité sous le 'pontificat' de Ratzinger.....	22
2.1.4. États-Unis : Silence sur l'affaire épouvantable, révélée par le New York Times, du Père Murphy qui ne fut jamais sanctionné, mais toujours protégé.....	23
2.1.5. États-Unis : Occultation totale de l'affaire du Père pédophile Ernesto Garcia Rubio dont l'une des victimes, agressée entre 1985 et 1987 accuse, par la voix de son avocat « le pape Benoît XVI	23
2.2. Décryptage de la deuxième partie du dossier de l'abbé Lorans : « la condamnation par l'Église »	25

⁷ http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/004_2006/VM-2006-04-13/VM-Le_prealable_exige_par_Rome_envers_la_FSSPX.htm

2.2.1. Occultation du véritable Magistère traditionnel de l'Église et tentative de substitution du pseudo- <i>'Magistère'</i> conciliaire au Magistère de l'Église par la formule trompeuse : « <i>la condamnation par l'Église</i> ». L'abbé Lorans prend le contrepied de Mgr Lefebvre.	25
2.2.2. Alignement à 100% de <i>Dici.org</i> par l'abbé Lorans sur la salle de presse du Vatican moderniste.....	27
2.2.3. Inversion du véritable comportement de l'abbé apostat Castrillón Hoyos, protecteur du laisser-faire et du laisser-aller à l'égard des clercs pédophiles.....	27
2.2.3.1. L'abbé Lorans dissimule la lettre de Castrillón Hoyos de 2001 par laquelle le prélat « félicite » 'Mgr' Pican pour avoir protégé un pédophile	27
2.2.3.2. Castrillón Hoyos a dû assumer sa lettre de 2001 et a révélé avoir bénéficié du soutien plein et entier de Wojtyla-Jean-Paul II	30
2.2.3.3. Menacé par les victimes américaines des clercs conciliaires pédophiles, Castrillón Hoyos a été contraint de renoncer à se déplacer à Washington pour y célébrer une messe traditionnelle	31
2.2.3.4. La visite de Castrillón Hoyos à Washington annulée sur l'intervention pressante de 'Mgr' 'Donna ' Wuerl, pseudo-archevêque de Washington effrayé qu'un scandale puisse mettre sur la place publique ses contacts très étroits avec la communauté homosexuelle américaine..	32
2.2.4. Présentation de la question canonique qui fait totalement l'impasse sur les textes de la Tradition de l'Église et met en avant le faux « <i>Magistère</i> » conciliaire. Le document Ottaviani de 1962 abrogé par Wojtyla-Ratzinger en 2001	34
2.3. Décryptage de la troisième partie du dossier de l'abbé Lorans : « derrière le pape, le célibat consacré »	37
2.3.1. L'affaire Hullerman	37
2.3.2. L'affaire Murphy	40
2.3.3. L'abbé Lorans présente le pseudo- <i>'cardinal'</i> Levada comme un défenseur traditionnel du trône pontifical alors que cet ignoble personnage est un « <i>ami des gays</i> ».....	45
2.3.4. Le cœur du sophisme majeur de l'abbé Lorans : la victimisation de Ratzinger comme un rempart du célibat ecclésiastique alors qu'il l'a dynamité par sa constitution sur l'entrée des Anglicans. L'abbé Ricossa a réfuté par avance la thèse de l'abbé Lorans.....	46
3. Une inversion par l'abbé Lorans du véritable complot dénoncé par Mgr Lefebvre : pour lui, la « mafia » c'était l'abbé apostat Ratzinger	50
4. ANNEXES	51

§§§

1. Non pas des cas isolés, mais un système encouragé par Vatican II : une pédophilie systémique dans l'église [secte] Conciliaire

Jusqu'en 1960, l'Église catholique connaissait des affaires isolées et sporadiques de mœurs comme le connaît toute institution.

Mais depuis 50 ans, il s'agit désormais en réalité d'un véritable système dont la quantité de cas révèle la nature. C'est un système constitué de réseaux de solidarités et de protections cléricales criminelles, reposant sur des principes qui l'alimentent : ceux de Vatican II.

En 50 ans, nous sommes en effet passés **de cas isolés déplorables, à une pédophilie systémique** qui plonge ses racines dans Vatican II.

Le scandale de la pédophilie dans l'église [secte] Conciliaire n'est que le fruit vénéneux d'un problème massif : celui de la Révolution de Vatican II, de l'abandon de la doctrine catholique qu'il a représenté, de la diffusion de

la permissivité moderniste et libérale moderniste, du développement des chaînes de solidarité des clercs corrompus **entre les réseaux des clercs pervers pédérastes ou pédophiles infiltrés dans l'Église et les réseaux des clercs maçons infiltrés au fil du temps dans la hiérarchie**⁸ de l'Église catholique pour mieux subvertir et miner sa véritable doctrine et ses sacrements valides.

1.1. Des réseaux maçonniques qui ont favorisé la pédophilie

Il faut à cet égard se souvenir de la liste détaillée des quelque 120 prélats de la Curie alors affiliés au seul **Grand* Orient* d'Italie**, publiée dans *l'Osservatore Politico* et dans toute la presse italienne le 02 septembre 1978, **VOICI DÉJÀ 32 ANS**, par le journaliste Mino Pecorelli⁹, liste dont il n'aura pas tardé à payer de sa propre vie la publication, et dont la véracité est attestée par l'observation de la rapidité des carrières ecclésiastiques, spectaculaires au cours des trois dernières décennies, qui furent celles de la plupart des clercs qui y figuraient, dont certains noms célèbres encore en vie (tels Lajolo), mais aujourd'hui le plus souvent décédés (Angelini, Baggio, Biffi, Bugnini, Casaroli, de Bonis, Laghi, Macchi, Marchisano, Marcinkus, Noé, Pappalardo, Pellegrino, Poletti, Rizzi, Suenens, Villot, etc....).

Il est ainsi désormais CERTAIN que des réseaux de clercs maçons¹⁰ illuminés (R+C) et des réseaux de clercs pédophiles et protecteurs de pédophiles ont aujourd'hui colonisé et infestent depuis de très longues années, voire des décennies déjà, jusqu'au sommet de la hiérarchie de l'église [secte] Conciliaire.

Et c'est aujourd'hui que cette réalité honteuse et soigneusement cachée émerge au grand jour jusque dans le monde médiatique, qui peut ainsi à loisir calomnier mortellement la véritable et sainte Église de Notre-Seigneur, **aujourd'hui totalement « éclipse »** par la satanique secte Conciliaire, maçonnique, « œcuménique », mondialiste antichrist **qui se fait désormais passer pour elle dans le monde**.

⁸ http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-10-04-C-00-Temple_Satanique_pour_Padre_Pio.pdf
<http://www.virgo-maria.org/Documents/eglise-conciliaire/2006-03-chiesaviva-templesatanique-padrepio.pdf>

⁹ <http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-08-11-C-00-Liste-Pecorelli.pdf>
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/ListeAGNOLI_Pecorelli_version_1_3reduit.xls
<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste.pdf>
<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste-Cardinaux.pdf>
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste-sous-Jean_XXIII.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste-sous-Paul_VI.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste-sous-Pie_XII.pdf

Rappelons que l'introduction de sectaires homosexuels dans le clergé catholique est une constante historique des méthodes des loges maçonniques britanniques illuminées satanistes Rose+Croix, celles-ci ayant même constitué des rituels satanistes secrets infâmes de magie sexuelle de pédérastie et de pédophilie (S.R.I.A., Golden Dawn, O.T.O, etc....) qui leur inspirent leurs initiatives démoniaques.

¹⁰ Les obédiences maçonniques, même ordinaires et « laïques », se distinguent aujourd'hui publiquement – et ce n'est plus un secret pour personne – pour soutenir, favoriser et **même revendiquer publiquement l'émancipation de toutes les conduites sexuelles déviantes dans les sociétés sous le vocable de combat pour « la libération sexuelle »**.



Mgr Lefebvre bénissant des enfants. Il aurait été effrayé par les scandales qui éclaboussent Ratzinger aujourd'hui et n'aurait pas appelé à « *prier avec ferveur pour benoît XVI qui souffre tant* » comme l'a fait de façon obscène Mgr Fellay à Écône le jour de Pâques

Cette infiltration, maçonnique en particulier – on devrait écrire cette **infestation** – a été à l'origine dans le corps du clergé de l'Église catholique, surtout de l'église [secte] Conciliaire, de tout un laisser-aller et un laisser-faire sans précédent, **alimenté dans sa source par les principes de « libéralisme » hypocritement anti-catholiques du concile Vatican II et toute l'action subversive qu'il a déployée**, tendant à privilégier systématiquement les coupables vis-à-vis de leurs victimes, en s'apitoyant sur le subjectivisme sans prix des premiers.

Aujourd'hui ce n'est pas tant l'Église qui est salie et attaquée mais bien plutôt le système de Vatican II et tous les désordres les plus infâmes qu'il a produit.

Si le scandale a pu atteindre un tel niveau, **ce n'est plus une affaire de mœurs comme l'Église catholique a pu en connaître au cours des siècles** (il n'est que de penser aux Borgia¹¹), **mais bien d'une « Vatican II attitude »** qui a soutenu, amplifié et **protégé des réseaux maçonniques de clercs** et des réseaux de clercs pédérastes et/ou pédophiles, et ceux de leurs protecteurs, maçons ou non, infiltrés dans la hiérarchie « épiscopale » conciliaire, **efficacement et subrepticement soutenus et protégés par une hiérarchie conciliaire infiltrée systématiquement depuis le règne de Pie XII au moins par des réseaux cléricaux d'entrisme maçonnique (le plus souvent illuminé : loges britanniques R+C) qui la colonisent depuis au moins un demi siècle**, et où tout un personnel se tient par la barbichette, les turpitudes pédophiles des uns cohabitant avec les perversions homosexuelles des autres, et avec les compromissions maçonniques des troisièmes.

¹¹ Avec une différence essentielle : le pape Borgia, si scandaleux qu'aient pu être ses mœurs qui ont constitué la honte de l'Église, n'avait pas – lui – encore attenté, comme le font sans cesse ces apostats post-conciliaires, imposteurs corrompus hissés sur la siège apostolique, à l'intégrité de la doctrine et du véritable magistère catholique.

1.2. Des réseaux homosexuels cléricaux favorisés par les loges Rose+Croix – Rumeurs d'homosexualité de Ratzinger-Benoît XVI surnommé « Joséphine » - Rose Soutane

D'ailleurs, le pseudo-« cardinal » Bertone ne vient-il pas d'établir publiquement un lien entre pédophilie et homosexualité ?

Randy Engel¹² a démontré depuis déjà quatre ans par ses remarquables travaux publiés aux États-Unis comment les réseaux homosexuels se sont développés dans l'Église, américaine en particulier, et sa hiérarchie depuis au moins un siècle, colonisant méthodiquement son encadrement, et comment ils ont littéralement explosés dans leur expansion depuis le pseudo « concile » Vatican II.

Elle a identifié **comme prototype du développement d'un réseau de pédérastes en milieu fermé (comme l'est celui de l'Église), celui des espions homosexuels britanniques pro-soviétiques de Cambridge** (appartenant à la secte des qu'ils appelaient eux-mêmes les « **Apôtres** ») et l'a appliqué à l'Église catholique en démontrant que le schéma se transposait à l'identique, les clercs homosexuels étant certains d'y jouir d'une impunité et d'une liberté d'action quasi absolues, voire d'une protection, semblables à celles dont purent bénéficier les célèbres homosexuels Anthony Blunt, Donald Maclean, Kim Philby et Guy Burgess dans les milieux des services secrets britanniques et de la Haute administration de l'Empire de sa Majesté britannique.

Montini-Paul VI¹³ est bien plus que fortement soupçonné, pour ne pas dire convaincu, d'être, et d'avoir toujours été, un homosexuel notoire, et Randy Engel fait, à la suite de ses travaux, des révélations extraordinaires sur les relations suivies qu'il a pu entretenir avec le milieu des homosexuels notoires de la haute société britannique, et en particulier¹⁴ Hugh Montgomery (cf. dossier VM sur le sujet).

VM a du reste publié un dossier posant la question¹⁵ : « **Benoît XVI est-il un homosexuel ?** », et un pseudo-*'prêtre'* conciliaire, **Bernard Duvert, accuse à présent publiquement l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI d'être un homosexuel dans son livre « Rose soutane », en révélant que la Gay pride a pu se produire dans les rues de Rome en raison d'un chantage réussi contre le Vatican par lequel ses organisateurs menaçaient de dévoiler l'homosexualité régnante dans la haute hiérarchie de l'église [secte] Conciliaire, voire à son sommet même.**



« Et dire qu'à y regarder de plus près, celui dont mon livre épingle **du surnom de « Joséphine »**, aurait, dit-on dans certains couloirs, les mêmes tendances « contre nature » qui l'ont rapproché de quelques collaborateurs du temps où, archevêque de Munich, il préservait les siens du scandale imminent qui pût éclater ! C'est ainsi qu'on ignore ce qu'il est advenu aujourd'hui du supérieur du Grand Séminaire de Munich, et autres secrétaires, surpris dans certains lieux obscurs !

Et pour reprendre les termes mêmes de cette maudite Instruction, je conclurais qu'« **il serait gravement malhonnête qu'un candidat (à la papauté) ait caché son homosexualité pour accéder, (lui aussi), un jour à l'Ordination** » suprême !

¹² http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-03-23-A-00-Annonce_Dossier_Mme_Engel.pdf

¹³ http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-20-A-00-Homosexualite_de_Paul_VI.pdf

¹⁴ http://www.virgo-maria.org/Documents/Randy-Engel/2006_Engel_Le-Rite-de-Sodomie_Chap5_L-Homintern_et_les-espions-de-Cambridge.pdf

¹⁵ http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit_XVI_Homosexualite.pdf

Personne n'aura bien sûr l'impudence de **demander à son beau et jeune secrétaire ce qu'il en pense...**

Affaire à suivre...
Bernard Duvert »¹⁶



« **Joséphine** » et Gaenswein, son secrétaire particulier

Bernard Duvert rapporte la réputation d'homosexuel de Ratzinger-Benoît XVI, qui date de son passage à Munich et **dont le surnom serait désormais « Joséphine ».**

« **Joséphine** »-Benoît XVI après « La Montini »-Paul VI ?

La pédophilie, comme l'homosexualité, et comme les réseaux FM de clercs R+C, étant organisée en réseaux dans l'église [secte] Conciliaire, comme le sont les réseaux maçonniques, **et ces réseaux se recoupant**, il est clair que ces scandales ne pouvaient que croître et s'embellir à la faveur d'autorités toutes acquises au même système qu'est Vatican II de subversion et de renversement de la doctrine de l'Église catholique.

1.3. *L'amalgame impossible et impie entre Église catholique et église [secte] Conciliaire issue de Vatican II*

Il n'est donc pas possible d'effectuer l'amalgame entre la véritable Église catholique qui – en raison des faiblesses humaines de quelques clercs – n'a pu totalement éviter au cours de son histoire quelques cas lamentables, le plus souvent sanctionnés comme ils le devaient selon les articles de sa discipline et de son droit canonique, surtout après les réformes énergiques de Saint Pierre Damien et de Saint Antoine Marie Claret, et qui, somme toute, n'aura connu que des cas isolés de scandales de mœurs au cours de sa longue histoire jusqu'au XX^{ème} siècle, **avec son actuelle contrefaçon satanique, l'église [secte] Conciliaire, née de Vatican II, et son actuel pseudo-« clergé » néo-anglican, sacramentellement invalide**, totalement compromis par son système congénital de réseaux de clercs pédophiles et de clercs protecteurs de pédophiles, et par ses scandales publics à répétition en dépit de la politique d'étouffement délibéré et de dénégation systématique sur laquelle sa hiérarchie « épiscopale » reste volontairement crispée depuis des décennies.

¹⁶ <http://rosesoutane.blog.sfr.fr/>



Il est donc parfaitement abusif et profondément malhonnête, comme le feint l'abbé Lorans ou encore le supérieur de District de la FSSPX en Italie, de vouloir faire croire que l'Église catholique elle-même devrait être tenue pour responsable de ces abominables scandales systémiques de pédophilie.

En effet, l'Église a puni sévèrement de tels crimes tout au long de son histoire et a adopté des dispositions d'une sévérité inouïes. Elle a également fait preuve de la même rigueur face à l'homosexualité des clercs.

Rappelons ce que VM publiait le janvier 2009, en rappelant les textes du Magistères de l'Église :

http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-21-A-00-Sodomie_et_St_Pierre_Damien.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-09-A-00-Doctrine_sur_homosexualite.pdf

Vous aurez tous remarqué que ces textes du Magistère de l'Église **ne sont jamais rappelés par les clercs de la FSSPX, ni de Verrua, ni d'aucune institution catholique traditionnelle ! Ces textes dérangeraient-ils les clercs de la Tradition ?**

« *La condamnation des Papes et des Conciles*

En 305, le Concile d'Elvire, en Espagne, demanda par le canon 71 « qu'aux pédophiles », soit « refusée la sainte communion, même s'ils se trouvent en danger de mort » (cf. *Canones Apostolorum et Conciliorum*, pars altera, p. 11). Les pénitences prévues par le Droit Canonique furent fixées en **314 au Concile d'Ancyre, canon 16.**

Le XVIe Concile de Tolède qui se tint en 693, condamna par le canon 3 la pratique homosexuelle comme un véritable crime en soi, passible de sanctions juridiques : **le clerc était réduit à l'état laïc et condamné à l'exil à perpétuité**, le laïc lui, était excommunié, et après avoir été flagellé, était également exilé (*Conciliorum œcumenicorum collectio*, vol. XII, col. 71).

Puis **au Concile de Nablouse qui se tint en Terre Sainte en 1120**, furent établies des peines très précises à l'encontre de ceux qui s'étaient rendus coupables de crimes contre nature, **des plus légères jusqu'au bûcher, prévu pour les récidivistes** (cf. *Conciliorum œcumenicorum collectio*, vol. XII, col. 264).

Plus autorisée encore fut la sentence du IIIe Concile œcuménique du Latran qui, en 1179, au IIe canon, établit que

« *quiconque aura été reconnu coupable de s'adonner à l'impureté contre nature qui a provoqué la colère de Dieu sur les fils de rébellion (Ep. 5, 6), et consumé cinq villes dans le feu (Gn. 19, 24-25) sera, s'il est clerc, expulsé du clergé et relégué dans un monastère pour y faire pénitence ; s'il est laïc, excommunié et totalement retranché de la communion des fidèles »* (Décrets du IIIe Concile du Latran, in R. Foreville, Latran I, II, III et Latran IV, p. 216).

Saint Pie V : « l'exécrable vice libidineux contre nature »...

« Si l'esprit de l'Humanisme et de la Renaissance avait conduit à un nouveau réveil de la pratique homosexuelle, la réforme de l'Église, promue par la Papauté au XVI^e siècle (plus connue sous le nom de contre-réforme) provoqua un tel sursaut des vertus de foi et de pureté, que presque tous les milieux qui en furent imprégnés, tant ecclésiastiques que laïcs, s'en trouvèrent assainis. »

Parmi les membres du Magistère ecclésiastique, celui qui intervint avec le plus de solennité fut saint Pie V (1504-1572), le grand pape dominicain qui par deux Constitutions condamna solennellement et interdit sévèrement le péché contre nature.

« Puisque nous avons orienté notre âme à enlever tout ce qui peut offenser de quelque manière la divine majesté, nous avons établi de punir avant tout et sans délai toutes les choses qui, soit pour l'autorité des Saintes Écritures soit pour les exemples très graves, semblent déplaire à Dieu plus que toute autre et le poussent à la colère : soit la négligence du culte divin, la ruineuse simonie, le crime de la bestialité et l'exécrable vice libidineux contre nature ; fautes pour lesquelles les peuples et les nations sont flagellés par Dieu, pour une juste condamnation avec des catastrophes, des guerres, la faim et la peste. (...)

« Les magistrats doivent savoir que si après notre Constitution, ils seront négligents à punir ces crimes, ils en seront coupables devant le jugement divin et ils s'attirent même notre indignation. (...)

*« Si quelqu'un commet ce crime infâme contre nature, pour lequel la colère divine frappa les fils d'iniquité, il sera livré au bras séculier pour être puni et si clerc, il sera soumis à un châtiment analogue après avoir été privé de tout grade ecclésiastique » (Saint Pie V, Constitution *Cum primum*, du 1er avril 1566, *Bullarium Romanum*).*

... « réprimer un tel crime avec le plus grand zèle possible »

« Cet affreux crime à cause duquel les villes corrompues et obscènes furent brûlées par condamnation divine, marque d'une douleur poignante et ébranle fortement notre âme, nous poussant à réprimer un tel crime avec le plus grand zèle possible. À juste titre le Ve Concile du Latran (1512-1517) établit par décret que tout membre du clergé qui ait été surpris en ce vice contre nature à cause duquel la colère divine tomba sur les fils de l'iniquité, soit éloigné de l'ordre clérical ou obligé de faire pénitence dans un monastère. (...).

*« En voulant poursuivre avec plus de vigueur ce que nous avons décrété dès le début de Notre Pontificat (Constitution *Cum Primum*, citée), nous établissons que tout prêtre ou membre du clergé aussi bien séculier que régulier, de n'importe quel degré ou dignité, qui pratique un crime si horrible soit, en vertu de cette loi, privé de tout privilège clérical, de toute charge, dignité et bénéfice ecclésiastique et ensuite, soit immédiatement livré à l'autorité séculaire afin qu'elle le destine à ce supplice, prévu par la loi en tant que punition appropriée, qui châtie les laïcs glissés dans cet abîme » (Saint Pie V, Constitution *Horrenduin illud scelus*, du 30 août 1568, in *Bullarium Romanum*).*

Saint Pie X « Le péché contre nature crie vengeance à la face de Dieu »

Au cours du XIX^e siècle, la sensibilité, sentimentale et érotique jusqu'à l'exaspération, diffusée d'abord par le romantisme, puis plus gravement encore par le décadentisme, contribua à **une certaine recrudescence de l'homosexualité**. Cette dernière qui pourtant semblait retenue par une « *morale laïque* » conventionnelle, se diffusa pourtant **en se dissimulant sous le voile d'un art et d'une mode sensuels**.

Au début de notre siècle, les digues de cette « *morale* », qui devaient bientôt se rompre, commencèrent à céder sous l'impact croissant des passions dérégées qui influençaient toujours davantage **les classes cultivées et aisées. Et celles-ci commencèrent à prétendre à une légitimation publique de ces dérèglements.** En conséquence, l'Église vit la nécessité de renouveler la condamnation des péchés renaissants, y compris celui de l'homosexualité.

Signalons au passage **deux documents du grand Pontife saint Pie X. Dans son Catéchisme de 1910 en effet, le « *péché d'impureté contre nature* » est classé pour sa gravité, au second rang, après l'homicide volontaire, dans la liste des péchés qui « *crient vengeance à la face de Dieu* » (Grand Catéchisme, n° 966).**

« On dit que ces péchés – explique le Catéchisme – *crient vengeance à la Face de Dieu, parce que le Saint Esprit le dit et parce que leur iniquité est si grave et manifeste qu'elle provoque Dieu à punir avec les châtiments les plus sévères* » (n° 967).

Le Droit Canonique prévoyait la peine de « *l'infamie* »

Le Code de Droit Canonique promu par saint Pie X, mais publié par Benoît XV en 1917, et demeuré en vigueur jusqu'en 1983, traite de la sodomie dans les « *délits s'opposant au sixième commandement* », tout comme l'inceste et autres délits dont la bestialité (R. Naz, Traité de Droit canonique, t. IV, lib. V, p. 761).

Le délit de sodomie est puni, en ce qui concerne **les laïcs, par la peine d'infamie ipso facto** et autres sanctions à imposer au jugement éclairé de l'évêque, et en proportion de la gravité du cas particulier (canon 2357) ; **en ce qui concerne les ecclésiastiques et les religieux**, s'il s'agit de clercs mineurs (c'est-à-dire de degré inférieur au diaconat) par des peines diverses, en fonction de la gravité de la faute, qui peut aller jusqu'à la réduction à l'état laïc (canon 2358), et **s'il s'agit de clercs majeurs (c'est-à-dire sous-diacres, diacres, prêtres et évêques), qu'ils soient**

« frappés de suspense, déclarés infâmes, privés de tout office, bénéfice, dignité ou charge, et dans les cas les plus graves ils peuvent être déposés » (can. 2359, § 2 ; cf. Dictionnaire de Droit Canonique, t. VII, coll. 1064-1065).

Rappelons que la dite « *peine de l'infamie* » était extrêmement grave, puisqu'elle consistait en la « *perte totale ou partielle de la bonne réputation auprès des honnêtes gens* » **et comportait l'interdiction d'exercer des charges ecclésiastiques** et de remplir des fonctions de confiance comme celle de « *parrain au baptême et à la confirmation* » ou « *d'arbitre* » (Dictionnaire de Droit Canonique, t. V, coll. 1358-1359). »¹⁷ Randy Engel, VM, 22 janvier 2009

1.4. Les pleurnicheries de Ratzinger à Malte ne sont pas à la hauteur de la fonction pontificale : preuve s'il en est d'un usurpateur qui n'a pas le niveau

Aveu qui en dit long, l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI vient de présenter ses « excuses » en pleurnichant à Malte, en exprimant sa « honte » et sa « tristesse ».

Fait inouï ! A-t-on souvenir de Saint Pie X ou de Pie XII présentant des excuses pour de simples cas isolés de mœurs au sein de l'Église ? Jamais ! Pas du tout : **cela n'a jamais eu lieu, car il n'y a jamais eu dans le passé matière à ce qu'une telle attitude ait lieu.**

¹⁷ http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-21-A-00-Sodomie_et_St_Pierre_Damien.pdf



Caricature de Benoît XVI à Malte, traité de « pédophile » et affublé de la petite moustache d'Adolf Hitler qui rappelle son embrigadement dans les Jeunesses Hitlériennes¹⁸

Par cette réaction qui est parfaitement indigne d'un prétendu Pape catholique légitime, l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI prouve bien que **nous avons changé de registre en changeant d'échelle, et qu'il s'agit bien d'un système.**

L'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI montre publiquement qu'il est désormais acculé, et qu'il ne peut plus faire autrement, pour **essayer de désamorcer le scandale, que de tenter désespérément d'apitoyer à bon compte pour tenter de préserver ce qui lui reste d'autorité.**

1.5. *La Très Sainte Vierge Marie a-t-elle sanctionné, par cette explosion médiatique, l'impiété combinée de Ratzinger-Fellay pour leurs croisades impies et les « miracles » fabriqués qui en sont sortis ?*

Peut-être devrait-il voir dans cet épouvantable scandale public le premier des châtiments qu'auront mérités son incroyable impudence et son abominable cynisme, partagés pleinement et très activement par son complice, le Judas Mgr Fellay, **pour avoir osé organiser et instrumentaliser des « croisades-bidon du rosaire », insultant Notre Dame de Fatima, en vue de mieux manipuler les fidèles et les clercs de la Fraternité vers leur acceptation de leur entière reddition au ralliement de la FSSPX à la Rome apostate maçonnique, faisant passer pour de prétendus « miracles » qui auraient été prétendument obtenus par l'intercession de la Très Sainte Vierge, les réalisations successives des étapes programmées entr'eux de leur plan satanique de tromperie maçonnique.**

La Très Sainte Vierge répond sans doute maintenant à leur épouvantable et folle impiété en les dénudant en public, **en obtenant aujourd'hui LA GRÂCE de la manifestation providentielle devant le monde entier des abominables turpitudes dont ces horribles personnages satanisés sont les premiers responsables délibérés, et qu'ils se sont acharnés à occulter soigneusement DEPUIS DES DÉCENNIES.**

Que Mgr Fellay prenne donc bien garde à cela !

Ce pourrait en effet être là **les premiers fruits de son abominable tromperie de ses prétendues « croisades¹⁹ du rosaire » au Cœur Immaculé de Notre-Dame de Fatima, organisées pour mieux**

¹⁸ http://www.lepoint.fr/content/system/media/6/20100410/photo_1270906183866-1-0.jpg

¹⁹ http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-08-24-1-00-La_manipulation_du_chapelet_par_Menzingen.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-09-01-A-00-Operation_1525_euros_Denonciation_du_bouquet%5B1%5D.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-09-05-B-00-Petition_de_1985_Schmidberger_Bouquet.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-09-11-A-00-Abbe_Laguerie_vend_la_meche_du_bouquet.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-05-21-A-00-Rosaire_meditate.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-11-01-A-00-Procession_de_Lourdes.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-11-08-A-00-Lourdes_contestation_croissante.pdf

manipuler les clercs et les fidèles et leur faire plus aisément accepter leur ralliement-apostasie à l'église [secte] Conciliaire « œcuménique », mondialiste, maçonnique, apostate et antichrist de l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI, **dont il s'est acharné à vouloir être et demeurer le complice actif.**

Qui a des yeux pour voir, qu'il voie !

**« Que celui qui a des oreilles pour entendre, qu'il entende » ENFIN !
(comme nous l'a enseigné Notre Seigneur Jésus-Christ)**

1.6. *La journaliste Randy Engel a mis à jour un véritable système de pénétration et de subversion de l' « Église » par des réseaux d'homosexuels et de pédophiles*

Il s'agit donc d'un système de pénétration, d'entrisme dans l' « Église » qui s'est installé et étendu avec Vatican II, et qui gangrène sa hiérarchie.



La pédophilie des clercs conciliaires **est un système et non une série de cas isolés**

Dans son livre, Randy Engle montre comment ce système a gagné les sommets de l'église [secte] Conciliaire :

« Auprès de Qui les Évêques prennent-ils Conseil ?

« Je pose cette question parce que depuis le moment exact où le problème des abus sexuels par des prêtres et religieux Catholiques Romain fut **secrètement posé au milieu des années 60** avec l'affaire James Porter à Boston, et publiquement révélé plus tard au milieu des années 80 avec l'abominable affaire Gauthier de Lafayette, Louisiane, **les évêques Américains semblent avoir été fâcheusement, sinon criminellement conseillés en la matière.**

120 **« Comme groupe, les évêques ont systématiquement suivi une combinaison de dissimulations élaborées incluant le 'transfert' de clercs fautifs vers d'autres paroisses, diocèses, états ou centres de 'traitement' ; d'obstruction à la justice, d'intimidation des victimes et de leurs familles et de 'disparitions' de dossiers et documents accusatoires.**

« Depuis 1966, une des sources les plus importantes de ce conseil juridique moralement indéfendable et de ces stratégies désastreuses de relations publiques a été la propre organisation nationale des évêques – **La Conférence Nationale des Évêques Catholiques / La Conférence Catholique des États Unis**

http://www.virgo-maria.org/Documents/RC/1-Le_scandale_oeumenique_de_la_FSSPX_a_Lourdes.pdf

http://www.virgo-maria.org/Documents/RC/2-Une_ceremonie_diffusant_des_heresies.pdf

http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-11-028-A-00-Procession_in_Lourdes-EN.pdf

<http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-11-29-A-00-Procession-Lourdes.pdf>

<http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-11-29-A-00-DIAPORAMA-Procession-Lourdes.pdf>

http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-06-A-00-Reconciliation_des_sanctuaires.pdf

http://www.virgo-maria.org/Documents/RC/L_utilisation_des_eglises_conciliaires_par_la_FSSPX.pdf

(NCCB/USCC), récemment réorganisée et renommée la *Conférence des Évêques Catholiques des États Unis* (USCCB).

« Précédemment j'avais indiqué que la NCCB/USCC, maintenant USCCB avait joué un rôle majeur dans la politique en faveur de l'homosexualité.

« S'il y a un seul évêque qui souhaite faire exception à cette affirmation, je lui conseille de lire d'abord un article posté sur le site Web de l'USCCB et intitulé "*Prêtres pédophiles*", écrit par Melvin Blanchette, SS et Gerald D. Coleman, SS. **L'article reflète également le genre de propagande homosexuelle rencontrée de nos jours dans nos séminaires** alors que Blanchette est directeur de *l'Institut Vatican II* au Séminaire de St Patrick à Menlo Park, CA et Coleman est le recteur/président du séminaire – un foyer d'homosexualité.

121 « L'article indique qu'il y a **cinq orientations sexuelles de base – hétérosexualité, homosexualité, bisexualité, pédophilie (préférence pour les enfants de 1-13 ans) et éphébophilie (préférence pour les enfants de 14-17 ans)**. Affirmer que la norme biologique de l'hétérosexualité est simplement une '*orientation*' est assez biaisé mais lui donner une valeur égale aux perversions sexuelles y compris l'homosexualité est encore pire.

« Selon Blanchette et Coleman, "*... les pédophiles et éphébophiles n'ont pas d'aptitude à d'authentiques relations hétérosexuelles ou homosexuelles*". (C'est nous qui soulignons). À nouveau, nous voyons la mise en parallèle favorable de l'hétérosexualité et de l'homosexualité. Et que signifie "*une authentique relation homosexuelle*" ? Ils parlent des pulsions "*récurrentes, intenses*" des pédophiles et des éphébophiles mais non des "*récurrentes, intenses*" passions contre nature de l'homosexuel pour un autre adulte masculin. Les auteurs sont en faveur d'une surveillance les pédophiles ou éphébophiles réels ou potentiels **mais ne font aucune référence au contrôle des candidats homosexuels à la prêtrise**. Ils sont aussi en faveur de plus de programmes de formation sexuelle pour les séminaristes, ce qui ne surprendra pas.

« L'article de Blanchette-Coleman ne fait que renforcer l'accusation selon laquelle d'administration des évêques à Washington, DC a joué un rôle majeur dans l'encouragement des *underworld* et *overworld* homosexuels des clercs. Après tout, c'était l'appareil légal et les médias-relations publiques de la NCCB/USCC qui, dès le début, identifiaient le "*problème*" en tant que "*pédophilie*" plutôt qu'en tant qu'homosexualité sous toutes ses formes, comme étant la cause première des abus sexuels des clercs.

Et durant plus de dix sept ans, l'infortunée hiérarchie Américaine a suivi la ligne tracée par la BCCB/USCC. Ce n'est que récemment que la hiérarchie a été forcée d'admettre que la bonne vieille pédérasie, la plus ancienne et la plus envahissante forme d'homosexualité connue, fut toujours "*LE problème*". Dans leur communiqué final de Rome le 24 Avril 2002, les Cardinaux Américains confessèrent :

« "3) *Même si les cas de pédophilie de la part de prêtres et de religieux sont peu nombreux, tous les participants reconnaissent la gravité du problème. Durant la réunion, les aspects quantitatifs du problème ont été discutés, bien que les statistiques sur ce sujet ne soient pas très claires. L'attention fut attirée sur le fait que presque toutes les affaires impliquaient des adolescents et par conséquent, n'étaient pas des cas de pédophilie véritable*". (C'est nous qui soulignons)

122 « **Dernières Réflexions à propos de la Réunion Extraordinaire de Rome**

« Bien que n'étant pas à Rome pour couvrir la réunion du **22-23 Avril 2002**, l'éditeur de *CFN* John Vennari a eu la gentillesse de me faire parvenir un enregistrement de la conférence de presse de clôture qui récapitulait les conclusions de Cardinaux Américains réunis avec le Pape Jean Paul II et des membres de la Curie à propos des abus sexuels des clercs.

« J'écoutai l'enregistrement une fois, mais ne put supporter de l'écouter de nouveau. C'était tout simplement trop pénible. De nouveau, l'aspect le plus épouvantable de la conférence de presse fut **l'absence totale de référence à l'outrage aux lois de Dieu qui ont été gravement violées, et aux actes abominables perpétrés sur des jeunes par des hommes qui, en tant que prêtres et religieux, agissent in persona Christi**.

« En écoutant le débit monotone des voix des Cardinaux McCarrick et Stafford, et la tentative d'humour macabre au dépend du Pape, je me remémorai ma première lecture du livre de Michael Harris *Unholy Orders-Tragedy at Mount Cashel*, il y a plus de dix ans. Il y avait un incident particulièrement horrible qui n'avait jamais quitté mon esprit. Il concernait un jeune garçon nommé Malcom, qui, arrivé depuis

une semaine à l'orphelinat en Octobre 1975, fut emmené pour une *'promenade'* par le pédéraste sadique Frère Edward English. Selon Harris, lorsqu'English rentra dans la voiture sur le parking de l'église où il avait emmené des hôtes sacrés, le *Christian Brother* donna à Malcom un morceau du *"pain béni"* puis commença à masturber le garçon terrifié et finalement essaya de le forcer à une fellation.

123 « Lorsque je lus cela, j'éclatai en sanglots convulsifs et ne pouvais plus me contrôler. Je ne pus dormir pendant plusieurs nuits. Cette histoire restera imprimée pour toujours dans ma mémoire et il n'est pas de jours où je ne prie pour Malcom et les nombreuses victimes de Mt Cashel.

« Tout en écoutant les paroles des Cardinaux, je ne ressentais rien qui ressemble à de vraies larmes de componction ou à la nécessité de s'habiller de sac et se couvrir de cendres en réparation de l'offense faite à Dieu, à Son Église et aux victimes des abus et à leurs familles.

« Et à la prétention que les évêques Américains ne feraient jamais rien contre les enfants, je pense aux millions d'enfants Catholiques des États Unis qui ont été soumis durant plus de trente ans à de la séduction sexuelle prématurée et des viols spirituels et mentaux dans les écoles Catholiques via la soi-disant *"éducation sexuelle"*. En considérant les enfants comme des *"êtres sexuels"* les évêques ont préparé la jeunesse Catholique pour les *"tuteurs sexuels"* de NAMBLA. **Il n'est pas surprenant que la montée des abus sexuels cléricaux ait suivi la suppression de la catéchèse doctrinale traditionnelle dans les paroisses et les écoles, et leur remplacement par des "cathéchèses sexuelles" absolument démoniaques.**

« Pour finir, qu'a-t-il été accompli spécifiquement à la réunion de Rome, autre que d'offrir aux médias un changement de décors, c'est à dire bien peu ? Malheureusement, il ne pouvait en être autrement.

« Premièrement parce que l'actuelle hiérarchie Américaine dans son ensemble est incapable d'initier quelque réforme que ce soit au niveau moral ou en matière de foi et de doctrine. **La corruption est tout simplement trop profonde.**

« D'ailleurs, comme Saint Pierre Damien l'énonce clairement dans son *Livre de Gomorrhe*, une véritable réforme de l'Église commence par le sommet – avec une papauté forte et indépendante. Malheureusement, la papauté d'aujourd'hui n'est ni forte ni indépendante et elle participe aussi à la corruption.

« Deuxièmement, parce que l'institutionnalisation des conférences épiscopales nationales comme l'USCCB, est un obstacle à une authentique réforme de l'Église, quelle qu'elle soit. **Ces organismes d'Église se cooptant et s'étendant sans cesse interfèrent avec le rôle de mandat divin du véritable évêque Catholique dans la transmission des enseignements authentiques de l'Église en matière de foi et de morale à son troupeau.** Le Saint Siège doit supprimer canoniquement ces bernacles subversives qui se sont collées à la Barque de Pierre.

« Je pense que la rencontre de Rome aurait été plus instructive et profitable si le Saint Père avait ordonné la lecture du *Livre de Gomorrhe*, mot à mot, aux Cardinaux Américains et aux secrétaires de l'USCCB, avec copies distribuées à la presse mondiale. Après tout, les évêques Américains sont censés se diriger vers une politique de *"tolérance zéro"*, et qui serait moins tolérant en cas de d'inconduite sexuelle cléricale que le saint moine ?

« Je sais que je ne vivrai pas pour voir la réalisation de ces réformes morales dans la prêtrise et la vie religieuse. Mais je reste aussi confiante que Saint Pierre Damien l'était en son temps, et que Dieu rendra possible les conditions des réformes dont nous avons besoin et suscitera une succession de Pape **pour mener la grande Contre-Réforme à venir pour l'Église.** Jusqu'à ce que cela arrive, que Notre Seigneur Jésus Christ, Sa Sainte Mère et tous Ses saints, plus spécialement Saint Pierre Damien, nous bénisse et nous gardent forts dans la Foi. »²⁰ **Randy Engel, VM, 22 janvier 2009**

Car la cause de tous ces crimes se trouve dans la perte de la foi par des milliers de clercs subvertis par le modernisme de Vatican II.

La pédophilie systémique n'est que la conséquence de la perte de la Foi LAQUELLE EST LA CONSÉQUENCE INÉLUCTABLE DE LA PERTE DU SACERDOCE (cf. www.rore-sanctifica.org) de ce pseudo-« clergé » conciliaire néo-anglican.

²⁰ http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-21-A-00-Sodomie_et_St_Pierre_Damien.pdf

1.7. *La cause de la pédophilie systémique dans l'église [secte] Conciliaire : Vatican II et l'abbé Lorans soutient Benoît XVI pour protéger Vatican II*

Désormais Ratzinger-Benoît XVI déclare qu'il faut dénoncer les coupables, **mais il se garde bien de remettre en question la cause qui a produit un tel désastre, c'est-à-dire Vatican II.**



Mgr Lefebvre prenait ses distances avec l'église [secte] Conciliaire et non sa défense comme l'abbé Lorans
Il voulait protéger les âmes des jeunes enfants et les tenir à l'écart de ce système sorti de Vatican II

Et l'abbé Lorans, dans sa duplicité, soutient en réalité Vatican II en apportant son soutien à l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI et en le blanchissant de toute responsabilité en dépit de ses crimes de protections opiniâtres avérées des pédophiles.

En réalité, ce que l'abbé Lorans veut sauver, c'est Vatican II, et, s'il déplore avec des larmes de crocodile les crimes et les affaires de pédophiles, il ne fait qu'aggraver le mal en préservant sa cause : Vatican II.

Vatican II a produit et, par les principes et la praxis de « *libéralisme* » et de subjectivité qu'il a disséminés, encouragé la pédophilie parmi les clercs, répandue et protégée par les réseaux des clercs infiltrés.

VM avait vu juste en dénonçant un système et en publiant depuis plus de deux ans la traduction en français des travaux de Mme Randy Engel (LIRE ENCADRE Ci-dessous).



Comme l'abbé Lorans a soutenu le *Motu Proprio* en montrant sa solidarité avec la fausse messe, et en occultant alors systématiquement à son propos les textes officiels qui permettraient aux clercs et aux fidèles d'ouvrir les yeux à temps, il **montre aujourd'hui sa solidarité profonde et objective avec les protecteurs de pédophiles** (les abbés apostats Ratzinger-Benoît XVI, Hoyos...) pour sauver Vatican II.

Si bien qu'en préservant la cause doctrinale et ceux qui l'appliquent au plus niveau de l'église [secte] Conciliaire, **l'abbé Lorans mène indirectement un combat qui débouche inévitablement sur plus de pédophilie parmi les clercs.**

1.8. *L'apparente blancheur immaculée de la FSSPX dans ce domaine n'est-elle pas une vitrine qui cache des affaires sordides et un chantage inavouable exercé sur elle par la « mafia » cléricale du Vatican moderniste ?*

Il est d'ailleurs révélateur que **la FSSPX reste blanche comme neige, indemne de toute affaire de mœurs, au milieu de tout ce déballage, alors que, comme VM l'a bien montré depuis trois ans (sous les injures et les calomnies), elle a été la proie de réseaux de clercs homosexuels protégés par l'ex(?)-Anglican Mgr Williamson, disciple de l'ex(?)-Fabien Malcolm Muggeridge (ancien du MI6 britannique), et que Mgr de Galaretta est lui-même lourdement compromis²¹ par son laxisme coupable en ce domaine²², alors qu'il a été choisi par le félon Mgr Fellay pour diriger la pseudo-« commission théologique » de la FSSPX**, chargée par ce dernier d'engager et de poursuivre les pseudo-« discussions doctrinales » avec la Rome maçonnisée de l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI, dernière étape du plan maçonnique de ralliement-apostasie de la Fraternité Saint Pie X, que Mgr Fellay a concocté avec cet épouvantable personnage sorti des enfers, pour mieux lui livrer l'œuvre **sacerdotale** fondée par Mgr Lefebvre pour préserver et pérenniser le Sacerdoce **sacrificiel** catholique sacramentellement valide.

Mgr Fellay serait-il soumis de la part de l'église [secte] Conciliaire, ou de ses agents, à un chantage sur des scandales de mœurs susceptibles d'éclater dans la FSSPX ?

Faut-il rappeler qu'en janvier 2009, l'abbé de Cacqueray s'est déplacé en personne en Anjou pour désamorcer une immense affaire de mœurs dans une école de la Tradition ?

1.9. *L'abbé Lorans trahit désormais sans la moindre retenue son fondateur Mgr Lefebvre*

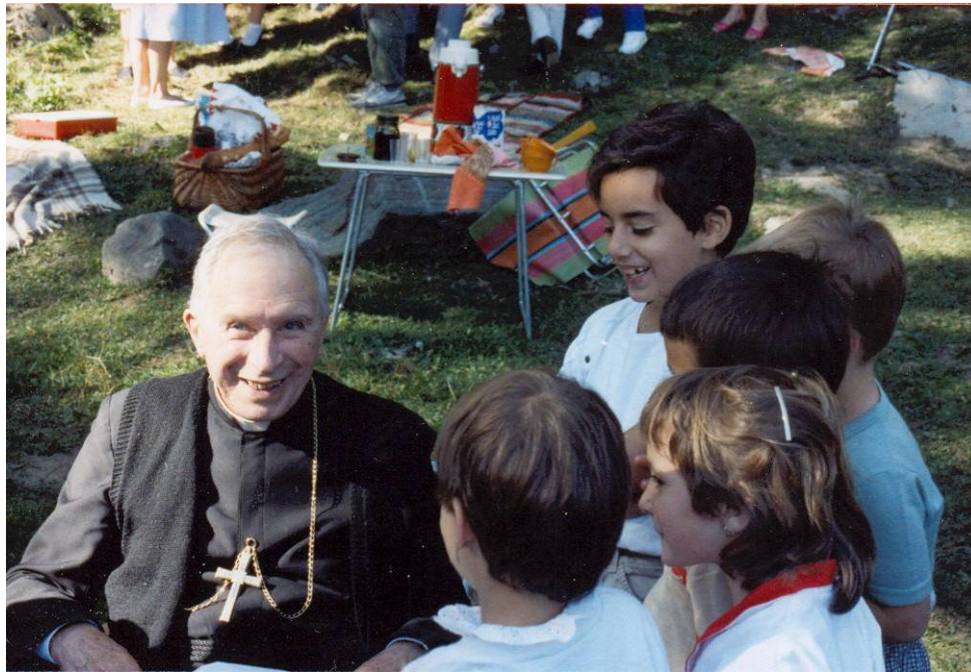
En agissant ainsi l'abbé Lorans a pris le parti de combattre les positions de Mgr Lefebvre qui « **accusait le concile** » et combattait Vatican II et ses funestes conséquences. Nulle trace de ces criminelles solidarités avec la Rome moderniste maçonnique de la part de Mgr Lefebvre.



Mgr Lefebvre a développé **une opposition au Vatican antichrist qui est allée crescendo jusqu'à sa mort inopinée le 25 mars 1991.**

²¹ http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-02-16-A-00-Mgr_de_Galarreta_compromis.pdf

²² **Bien que dûment informé en temps utile par l'abbé Andres Morello, alors Supérieur du Séminaire de LaReja en Argentine, il a néanmoins accepté d'ordonner en Amérique les deux prédateurs-voleurs pédérastes Urrutigoity et Ensey**



Au contraire **l'abbé Lorans a effectué une volte-face**, passant de l'intimité avec le fondateur de la FSSPX, au rejet de ses positions pour mieux flatter les autorités vaticanes antichristes et travailler sournoisement au ralliement-apostasie de la FSSPX à la Rome maçonnique qui protège les pédophiles.

Rappelons l'épisode surréaliste de l'Abbé Lorans, accompagné de Mme Lafue, remettant un prix littéraire au pseudo-*"cardinal"* Poupard²³.



Rappelons également la fourberie de l'abbé Lorans¹, instrumentalisant l'abbé Philippe Laguérie pour le jeter contre Mgr Fellay en juillet 2004, et amorcer ainsi le conflit des mutins de 2004 (cf. les nombreux messages VM sur ce sujet). Tout cela révèle la face cachée retorse et ambitieuse de ce clerc.

&&&

2. Analyse détaillée et réfutation fait par fait de l'article de l'abbé Lorans : un sophisme intégral

Comme dans tout discours de clerc subversif, ce discours biaisé comporte une part de vrai (les médias et ceux qui les contrôlent voudraient bien obtenir l'abandon du célibat ecclésiastique) et surtout une part de faux sur l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI :

Contrairement à ce que dit l'abbé Lorans, l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI est complètement et personnellement impliqué, ainsi que l'abbé apostat Castrillón Hoyos, dans la protection des clercs pédophiles et dans la promotion subtile de l'abandon du célibat ecclésiastique. CELA EST DÉMONTRÉ À PARTIR DE DOCUMENTS IRREFUTABLES (cf les notes à propos de ces personnages).

L'abbé Lorans essaie d'insinuer deux idées dans l'esprit de ses lecteurs :

²³ http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09-07-A-00-Abbe_Lorans_primant_les_conciliaires.pdf

- Que les abbés apostats Ratzinger-Benoît XVI et Castrillón Hoyos seraient vierges des accusations de protection systématique des clercs pédophiles
- Que l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI serait un rempart contre l'abandon du célibat ecclésiastique

En effet, par sa constitution *Anglicanorum Coetibus*, **l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI a déjà ouvert une large brèche de principe qui va ruiner le célibat ecclésiastique, en autorisant cette réunion en corps des Anglicans qui peuvent conserver leurs traditions protestantes (dont l'abandon du célibat).**

Comme l'a déjà longuement expliqué VM, il s'agit en réalité **d'une pièce essentielle au « Coagula » final du plan des loges britanniques illuminées R+C (la réalisation de la théorie « des trois vignes », plusieurs fois sévèrement condamnée par la Sainte Église) pour achever la destruction sur terre de la Sainte Église de Notre Seigneur Jésus-Christ** (cf. les nombreux messages VM sur l'anglicanisme).

Le *Courrier de Rome* a dénoncé cette constitution qui menace le célibat, et l'abbé Ricossa a fait de même à Paris le 28 novembre 2009.

Il est donc particulièrement fourbe et retors (on doit dire hélas, comme d'habitude, de la part de ce personnage) de la part de l'abbé Lorans de venir présenter l'affaire médiatique des clercs pédophiles comme un complot contre le célibat ecclésiastique dont Benoît XVI serait le gardien, alors qu'il en est en réalité le dynamiteur en chef.

L'abbé Lorans a construit son dossier en lui donnant une apparence de rigueur factuelle et d'objectivité alors qu'à y regarder de plus près il ressort que **les faits qu'il expose ont été sélectionnés à dessein, tronqués pour certains et accompagnés d'un commentaire tendancieux pour d'autres.**

La preuve ? Jugez-en par vous-mêmes !

- **Le nom du Père Hullerman n'est pas cité**, dans l'affaire de la pédophilie en Allemagne. L'abbé Lorans fait porter le chapeau (ou la barette) au vicaire général, l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI ressort blanchi de la lessiveuse *Dici-Lorans*.
- Dans l'affaire de l'agresseur des 200 enfants sourds (Père Kiesle), la responsabilité de l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI est écartée en quelques mots, sa lettre publiée par *l'Associated Press*, et qui a fait le tour de la presse mondiale, est relativisée, et noyée par l'abbé Lorans, **réduite à un simple courrier anodin dans un flot de correspondance supposée.**
- La note de 2001 de Ratzinger qui a servi à encourager une politique de silence et d'impunité accordée aux clercs pédophiles est présentée à l'inverse comme une directive de fermeté et de reprise en main.

2.1. Décryptage de la première partie du dossier de l'abbé Lorans : les « principales affaires »

- **Allemagne :** Omission de l'affaire du Père pédophile Hullerman, protégé pendant des décennies quand Ratzinger était archevêque de Munich
- **Irlande :** Occultation totale de la démission fracassante sous la pression des médias de 'Mgr' John Magee, familier de la 'Maison pontificale' et qui fut secrétaire personnel de Paul VI, Jean-Paul I et Jean-Paul II
- **Irlande :** Sophisme d'une prétendue fermeté de Ratzinger-Benoît XVI vis-à-vis du clergé irlandais alors que Magee a joui d'une pleine immunité sous le 'pontificat' de Ratzinger, malgré des accusations accablantes établies par l'église conciliaire irlandaise pendant 15 mois
- **États-Unis :** Silence sur l'affaire épouvantable, révélée par le *New York Times*, du Père Murphy **qui ne fut jamais sanctionné, mais toujours protégé**, et qui n'éprouva aucune contrition, ayant bénéficié d'une complète impunité après son appel à Ratzinger. **Cette affaire est reléguée par le bon abbé Lorans en troisième partie, et minimisée.**

- **États-Unis :** Occultation totale de l'affaire du Père pédophile Ernesto Garcia Rubio dont l'une des victimes, agressée entre 1985 et 1987 accuse, par la voix de son avocat « **le pape Benoît XVI, lorsqu'il était préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi (de 1981 à 2005), d'avoir "protégé les pédophiles aux dépens des paroissiens et de leurs familles".** ». Les services de Ratzinger prétendent avoir perdu le dossier, et le nonce s'activera à enterrer l'affaire.
- **États-Unis :** Sophisme d'une extinction des cas de pédophilie depuis l'an 2000, « *la plupart des faits remonte aux années 70* » répète l'abbé Lorans à qui mieux-mieux pour créer l'illusion que l'élection de l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI aurait mis un terme à cette protection des clercs pédophiles et aurait amorcé une répression de ces vices.
- **France :** ce pays est absent du tour du monde de la pédophilie cléricale conciliaire par l'abbé Lorans. L'abbé Lorans n'évoque jamais l'épouvantable affaire de l'abbé Bissey en Normandie protégé par 'Mgr' Pican, lui-même encouragé et « félicité » par l'abbé apostat Castrillón Hoyos, l'« ami très précieux » [sic] de Mgr Fellay, pour son inaction forcenée. Sont-ce là des vétilles pour l'abbé Lorans ? Il semble partager l'enthousiasme de l'abbé apostat Castrillón Hoyos, cet « *ami très précieux* » de Mgr Fellay. L'abbé Lorans se tait pieusement également sur la nauséabonde affaire Di Falco²⁴. Circulez ! Il n'y a rien à voir en France pour l'abbé Lorans, pas de « principales affaires ».

Examinons maintenant **en détail** ces occultations et ces sophismes de l'abbé Lorans dans son dossier de *Dici.org*.

L'abbé Lorans présente en première partie « *les principales affaires* », mais élimine les faits les plus gênants pour l'abbé apostat Ratzinger et la hiérarchie vaticane.

2.1.1. **Allemagne :** l'abbé Lorans omet totalement la « *principale affaire* », celle du Père Hullerman. Il n'en dit pas un mot.

Cette affaire apparaît plus loin dans son propos, au début de la troisième partie, consacrée à la thèse de l'abbé Lorans sur le prétendu « *complot* » contre le célibat. **Dans cette première partie, l'abbé Lorans met au contraire en avant l'affaire de Georg Ratzinger, le frère de Joseph Ratzinger, celle des petits chanteurs de la chorale de Ratisbonne, qu'il présente comme « l'affaire la plus médiatisée », alors que les médias ont plus largement couvert celle du Père Hullerman, le *Süddeutsche Zeitung* ayant effectué des révélations.**

2.1.2. **Irlande :** Occultation totale de la démission fracassante sous la pression des médias de 'Mgr' John Magee, secrétaire personnel de Paul VI, Jean-Paul I et Jean-Paul II.

Au sujet des « *principales affaires* » en Irlande, l'abbé Lorans passe totalement sous silence la démission du pseudo-'*évêque*' irlandais John Maggee, relayée par le *Nouvel Obs*, et mis en cause pour des abus sexuels sur des enfants par un rapport de l'église [secte] Conciliaire irlandaise.

« *Mgr Magee, 73 ans, qui a été secrétaire particulier de trois papes, Paul VI, Jean-Paul I^{er} et Jean-Paul II, a été impliqué dans le scandale des abus sexuels sur des enfants en Irlande dans un rapport établi en décembre 2008 par l'Église catholique irlandaise* »²⁵

Or, ce Magee a été successivement secrétaire particulier de trois « papes » conciliaires : Paul VI, Jean-Paul I et Jean-Paul II. Il s'agit donc d'un prélat lié au plus haut niveau du Vatican.

²⁴ « C'est en novembre 2001 qu'un homme, aujourd'hui âgé de 41 ans, avait déposé plainte contre le très médiatique ancien porte-parole de l'Église française, pour des agressions sexuelles. "*Les faits exposés par le plaignant, qui portent sur la période 1972-1975, sont totalement couverts par la prescription*", a déclaré le procureur de Paris, Jean-Pierre Dintilhac. "*Juridiquement, il n'y a par conséquent pas d'autres investigations possibles.*" » Libération, 22 mars 2002 - <http://www.liberation.fr/societe/0101407169-l-affaire-di-falco-classee-mais-le-mal-est-fait>

²⁵

Imaginez que la presse annonce que 'Mgr' Gaenswein, secrétaire particulier de Benoît XVI, soit pédophile ! Nous serions au même niveau d'impact ! Or **ce Magee a servi les trois précédents « papes » conciliaires.**



Le pseudo-*'Mgr'* John Magee, **secrétaire particulier de Jean-Paul II, après avoir servi Paul VI et Jean-Paul I.** La pédophilie de ce clerc conciliaire, collaborateur très proche des pseudo-*"papes"* conciliaires, **n'est pas révélée par l'abbé Lorans dans ses « principales affaires ».**

2.1.3. Irlande : Sophisme d'une prétendue fermeté de Ratzinger-Benoît XVI vis-à-vis du clergé irlandais alors que Magee a joui d'une pleine immunité sous le 'pontificat' de Ratzinger

L'abbé Lorans occulte soigneusement cette affaire et, bien au contraire, dans sa présentation de l'Irlande, met en avant l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI **en le présentant comme un pourfendeur de la pédophilie en Irlande :**

« Benoît XVI a convoqué, en novembre 2009, l'ensemble des évêques irlandais à Rome ». Le communiqué du Saint-Siège est d'une rare netteté. »

Alors que **c'est seulement en mars 2010, sous la pression des médias qui font exploser les affaires de pédophilie conciliaire depuis le 12 mars 2010, que**

« Benoît XVI vient d'accepter la démission de l'évêque irlandais John Magee, à la tête du diocèse de Cloyne, impliqué dans une enquête sur des cas de pédophilie ».

En effet, Magee

« a été impliqué dans le scandale des abus sexuels sur des enfants en Irlande dans un rapport établi en décembre 2008 par l'Église catholique irlandaise »

La démission du secrétaire particulier intervient après que l'ex-prélat *'pontifical'* ait vécu sous l'impunité du prétendu « Pape » pendant plus de 13 mois postérieurement à la sortie du rapport l'accusant et près de 5 mois après que prétendument que Ratzinger-Benoît XVI ait été *« d'une rare netteté »*.

La démission de l'ex-prélat pontifical Magee ne doit rien en réalité à une quelconque prétendue fermeté de l'abbé apostat Ratzinger, mais elle doit tout au scandale médiatique, sa situation publique étant devenue intenable et sa démission précipitée, comme celle d'un fusible, ayant pour raison évidente d'éviter que le scandale qui l'impliquait ne remonte jusqu'au Vatican du fait de ses anciennes fonctions comme secrétaire particulier de trois pseudo-*"papes"* conciliaires.



John Magee pédophile, aux côtés de Ratzinger, et dont l'affaire est dissimulée par l'abbé Lorans aux lecteurs de *Dici.org*

L'abbé Lorans, dont la perspicacité ne peut être mise en doute sur ce point, **a donc volontairement dissimulé cette « principale affaire » Magee**, jouant ainsi le même jeu de protection des trois pseudo-“papes” conciliaires et de l'actuel Ratzinger-Benoît XVI.

2.1.4. États-Unis : Silence sur l'affaire épouvantable, révélée par le *New York Times*, du Père Murphy qui ne fut jamais sanctionné, mais toujours protégé.

Poursuivant par les États-Unis sa tournée du globe des « *principales affaires* », **l'abbé Lorans passe totalement sous silence dans cette première partie l'affaire épouvantable, révélée par le *New York Times*, du Père Murphy qui ne fut jamais sanctionné, et qui n'éprouva aucune contrition, ayant bénéficié d'une complète impunité après son appel à l'abbé apostat Ratzinger.**

L'abbé Lorans abordera cette affaire dans la troisième partie, nous y reviendrons.

2.1.5. États-Unis : Occultation totale de l'affaire du Père pédophile Ernesto Garcia Rubio dont l'une des victimes, agressée entre 1985 et 1987 accuse, par la voix de son avocat « le pape Benoît XVI »

Alors que l'abbé Lorans distille une idée pernicieuse, « *la plupart des faits remonte aux années 70 (on enregistre « seulement » une douzaine de cas depuis le début des années 2000* » dit le porte-parole de Mgr Fellay), **il procède dans le même temps à une occultation majeure : celle du Père Ernesto Garcia Rubio, un pédophile du 'diocèse' de Miami :**

« Un homme qui affirme avoir été victime de violences sexuelles par un prêtre catholique pédophile, a accusé mardi le Vatican et le pape Benoît XVI d'avoir protégé ce prêtre en le maintenant à son poste, selon son avocat. Des documents envoyés par les avocats représentant une nouvelle victime qui ne veut pas que son nom soit divulgué, montrent que le nonce apostolique – le représentant du pape aux États-Unis –, avait demandé à l'église de Miami de protéger le père Ernesto Garcia Rubio. Celui-ci avait dû quitter Cuba en 1968 après des problèmes de "nature morale".



Le pédophile Ernesto Garcia Rubio : un pur produit de Vatican II et de sa liturgie protestante

« "Il a été en poste dans une paroisse à Miami pendant 30 ans et nous avons eu connaissance de douzaines de victimes de ses abus pendant tout ce temps", a indiqué Jessica Arbour, avocate de la victime qui affirme avoir été sexuellement agressée à l'adolescence entre 1985 et 1987. Il poursuit l'archidiocèse de Miami et réclame 20 millions de dollars de dommages et intérêts.

« "Il y a eu de toute évidence un effort concerté, à tous les niveaux, du Vatican à l'archidiocèse de Miami en passant par le diocèse de Cuba, pour protéger ce prêtre", a-t-elle ajouté. L'avocate accuse aussi le pape Benoît XVI, lorsqu'il était préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi (de 1981 à 2005), d'avoir "protégé les pédophiles aux dépens des paroissiens et de leurs familles". »²⁶

Et l'abbé Lorans se garde bien de faire savoir qu'à Rome, la CDF présidée alors par l'abbé apostat Ratzinger, aurait prétendument « perdu le dossier » :

« Elle a rappelé que lorsqu'un évêque avait commencé en 1990 une procédure pour que le père Garcia soit défroqué, **la Congrégation pour la doctrine de la foi à Rome "a perdu le dossier".** »



Un avocat porte plainte contre Ernesto Garcia Rubio : le fait est passé sous silence par l'abbé Lorans

²⁶ <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2010/03/30/97001-20100330FILWWW00793-usapedophilie-le-pape-encore-accuse.php>

2.2. Décryptage de la deuxième partie du dossier de l'abbé Lorans : « *la condamnation par l'Église* »

- Occultation du véritable Magistère traditionnel de l'Église et tentative de substitution du 'Magistère' conciliaire au Magistère de l'Église par la formule trompeuse : « *la condamnation par l'Église* ». **L'abbé Lorans prend le contrepied de Mgr Lefebvre.**
- Alignement à 100% de *Dici.org* par l'abbé Lorans sur la salle de presse du Vatican moderniste, sans aucune prise de recul, et comme perroquet des communications du 'Père' Lombardi.
- Inversion du véritable comportement de l'abbé apostat Castrillón Hoyos, protecteur du laisser-faire et du laisser-aller à l'égard des clercs pédophiles.
- Présentation de la question canonique qui fait totalement l'impasse sur les textes de la Tradition de l'Église et met en avant le faux « Magistère » conciliaire.

Examinons maintenant en détail ces occultations et ces sophismes de l'abbé Lorans dans son dossier de *Dici.org*.



2.2.1. Occultation du véritable Magistère traditionnel de l'Église et tentative de substitution du pseudo-'Magistère' conciliaire au Magistère de l'Église par la formule trompeuse : « *la condamnation par l'Église* ». L'abbé Lorans prend le contrepied de Mgr Lefebvre.

Une sémantique tendancieuse, destinée à légitimer le prétendu « *Magistère* » de l'église [secte] Conciliaire

En intitulant cette partie « *la condamnation par l'Église* », l'abbé Lorans pourrait laisser croire au lecteur de la FSSPX qu'il va citer les textes du Magistère ou des Docteurs d'avant Vatican II, les textes de Saint Pierre Damien, de Saint Pie V, de Pie IX, de Léon XIII, de Saint Pie X, de Saint Antoine Marie Claret ou de Pie XII.

Absolument pas !

Ce que l'abbé Lorans présente comme « *l'Église* » en 2010 et qu'il appelait une « *contrefaçon d'Église* » en 1988 (quel retournement de soutane en 22 ans !), n'est rien d'autre que l'église [secte] Conciliaire « œcuménique », mondialiste, maçonnisée, celle-là même dont Mgr Lefebvre déclarait qu'elle « *tombait en ruines* » et qu'il fallait la fuir.

S. E. MONSEIGNEUR MARCEL LEFEBVRE + Ecône, le 24 juin 88

Cher Monsieur Barret,

*Mes félicitations pour votre
bel article, si sensé et si clair, qui aidera
les hésitants à fuir cette Église conciliaire qui
tombe en ruines.*

*Je vous souhaite de bonnes vacances ainsi qu'à
Madame Barret et à Marie.*

Je pars pour prêcher la retraite à Farpoux -

Dieu est avec nous et sa Sainte Mère aussi!

Bien vôtre

+ Marcel Lefebvre

SÉMINAIRE SAINT-PIE X
1808 ECÔNE - RHODES/SUISSE
TEL. 028 / 6 29 27

Suite à un article que j'avais publié dans la presse.

« + Ecône, le 24 juin 1988,

« Cher Monsieur Barret,

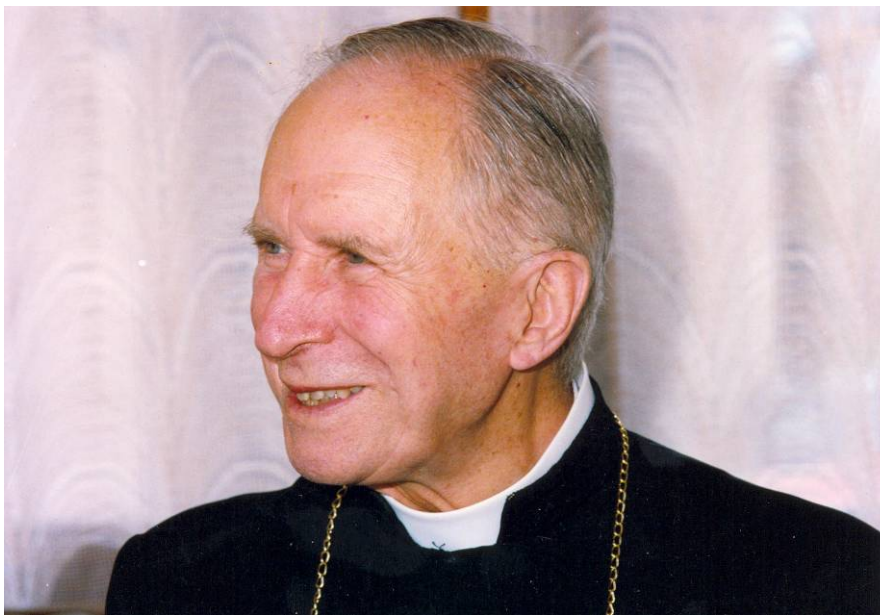
« Mes félicitations pour votre bel article, si sensé et si clair, qui aidera les hésitants à fuir cette Église conciliaire qui tombe en ruines.

« Je vous souhaite de bonnes vacances ainsi qu'à Madame Barret et à Marie. Dieu est avec nous et sa Sainte Mère aussi ! Bien vôtre.

« + Marcel Lefebvre »

La nature de mes relations avec Monseigneur était telle qu'il n'hésitait pas à me tenir au courant de ses pourparlers avec Rome. Il n'en faisait pas mystère ! C'est ainsi, répondant à l'une de nos invitations, qu'il en profita pour nous informer d'une démarche du Vatican :

125



« Aider les hésitants à fuir cette Église conciliaire qui tombe en ruine » déclarait Mgr Lefebvre le 24 juin 1988 qui ne confondait pas cette entité épouvantable avec l'Église catholique comme le fait abondamment l'abbé Lorans.

Et les voix autorisées, aux yeux de l'abbé Lorans, pour s'exprimer au nom de « **l'Église** », **ce sont le Père Lombardi, porte-parole de Ratzinger et le pseudo-'cardinal', l'abbé apostat Castrillón Hoyos, protecteur enthousiaste des clercs pédophiles.**

2.2.2. Alignement à 100% de *Dici.org* par l'abbé Lorans sur la salle de presse du Vatican moderniste

Tout d'abord l'abbé Lorans se fait le relais du porte-parole du Vatican moderniste, le 'Père' Lombardi, qui veut, par une présentation de statistiques, **relativiser et banaliser cette explosion de révélations d'affaires de pédophilie dans l'église [secte] Conciliaire en prétendant qu'en Irlande, les cas de pédophilie cléricales ne représentent que 3,4% des cas recensés, la très grande majorité des cas venant de la société civile.**

En reprenant ce discours, **sans aucune critique ni prise de recul, l'abbé Lorans susurre le sophisme selon lequel la situation dans l'église [secte] Conciliaire serait dans la « norme » de la société contemporaine et de la dégradation générale des mœurs.**

Mais ce que cache l'abbé Lorans est qu'il s'agit **d'un alignement de l'église [secte] Conciliaire sur la société moderne, chose qui ne peut provenir de l'Église catholique, mais au contraire de Vatican II.**

Jusqu'à la fin du pontificat de Pie XII, l'Église catholique n'a pas été le reflet des poubelles de la société civile. L'Église connaissait des infiltrations qui multipliait en son sein les cas isolés de pédophilie, ainsi que d'homosexualité, **mais il s'agissait encore de réseaux marginaux bien que déjà appuyés par des prélats hauts placés.**

Mais Vatican II a littéralement fait exploser ces affaires et ces comportements. **Le libéralisme triomphant de Vatican II et la prise de contrôle des structures de l'Église, a largement accéléré sa colonisation par ces réseaux pervers. C'est aujourd'hui ce qui explique l'immense impunité dont ils ont bénéficié,** la hiérarchie étant elle-même tenue par des chantages ou sa participation active à ces réseaux.

C'est ce qui faisait dire à Mgr Lefebvre qu'il s'agissait d'une « *mafia* » et l'incitait à prendre rapidement ses distances, pour échapper à la chute de ces ruines.

L'abbé Lorans blanchit désormais cette « *mafia* » conciliaire, **s'en fait le fidèle porte-parole** et veut faire oublier que Vatican II est la cause de cette explosion de vices et de crimes, et masque qu'il s'agit d'un système.

**Lombardi-Lorans même combat : celui de la défense de Vatican II et de l'abbé apostat Ratzinger !
L'Osservatore Romano et *Dici.org*, même combat.**

2.2.3. Inversion du véritable comportement de l'abbé apostat Castrillón Hoyos, protecteur du laisser-faire et du laisser-aller à l'égard des clercs pédophiles

Autre inversion par l'abbé Lorans dans cette deuxième partie : **celle de l'occultation du véritable comportement de l'abbé apostat Castrillón Hoyos, protecteur du laisser-faire et du laisser-aller à l'égard des clercs pédophiles.**

2.2.3.1. L'abbé Lorans dissimule la lettre de Castrillón Hoyos de 2001 par laquelle le prélat « félicite » 'Mgr' Pican pour avoir protégé un pédophile

La lettre capitale du pseudo-'cardinal', l'abbé apostat Castrillón-Hoyos à « Mgr » Pican pour le « féliciter » le 8 septembre 2001 d'avoir protégé un pseudo-*«prêtre»* pédophile, est totalement occultée.

Pas un mot sur ce document accablant !!! (Décidément le bon abbé Lorans est un « *grand honnête homme* », intraitable avec la vérité !)



CONGREGATIO
PRO CLERICIS

Du Vatican, le 8 septembre 2001

Excellence Révérendissime,

je vous écris en tant que Préfet de la Congrégation pour le Clergé, chargé de collaborer à la responsabilité du Père commun sur tous les prêtres du monde.

Je vous félicite de n'avoir pas dénoncé un prêtre à l'administration civile. Vous avez bien agi, et je me réjouis d'avoir un confrère dans l'épiscopat qui, aux yeux de l'histoire et de tous les autres évêques du monde, aura préféré la prison plutôt que de dénoncer son fils-prêtre.

En effet, la relation entre les prêtres et leur évêque n'est pas professionnelle, c'est une relation sacramentelle qui crée des liens très spéciaux de paternité spirituelle. Ce thème a été amplement repris par le dernier Concile, par le Synode des évêques de 1971 et par celui de 1991. L'évêque a d'autres moyens d'agir, comme l'a récemment rappelé la Conférence des évêques en France ; mais on ne peut pas exiger d'un évêque qu'il dénonce lui-même. Dans tous les ordonnancements juridiques civilisés il est reconnu aux proches la possibilité de ne pas témoigner à charge d'un parent direct.

Nous nous rappelons à votre égard du mot de Saint Paul : « dans tout le Prétoire et partout ailleurs, mes chaînes ont acquis, dans le Christ, une vraie notoriété, et la plupart des frères, enhardis dans le Seigneur du fait même de ces chaînes, redoublent d'une belle audace à proclamer sans crainte la Parole » (Phil 1, 13-14).

Cette Congrégation, pour encourager les frères dans l'épiscopat dans ce domaine si délicat, transmettra copie de cette missive à toutes les conférences d'évêques.

En vous assurant encore ma proximité fraternelle dans le Seigneur, je vous salue avec votre auxiliaire et tout votre diocèse.

Fernando Jimenez
Chef de Bureau

A Son Excellence Révérendissime,
SE Mgr Pierre Pican
Evêque de Bayeux-Lisieux

Congregazione per il Clero - 00120 Città del Vaticano - Tel. 06/69884151 - Fax: 06/69884845

La lettre accablante signée de l'abbé apostat Castrillón Hoyos et qui fait actuellement le tour du monde ; l'abbé Lorans la dissimule très pieusement !

Bien au contraire, l'abbé Lorans ne recule devant rien et invoque des propos de l'abbé apostat Castrillón Hoyos de 2002, pour en faire artificiellement l'un des gardiens de la discipline de l'Église et de l'intransigeance face à la plaie de la pédophilie cléricale :

« En 2002, alors que le scandale venait d'éclater aux États-Unis, le cardinal **Dario Castrillón Hoyos**, à l'époque Préfet de la Congrégation pour le clergé, rappelait que **« l'Église a toujours défendu la morale publique et le bien commun et elle est intervenue en défense de la sainteté de vie des prêtres, en établissant avec ses peines canoniques des sanctions pour ces crimes. »** Il rappelait que déjà, dans le Code de droit canonique de 1917, le canon 2359 § 2 stipule : **« Si delictum admiserint contra sextum decalogi praeceptum cum minoribus infra aetatem sexdecim annorum... suspendantur, infames delarentur, quolibet officio, beneficio, dignitate, munere, qui quod habeant, priventur, et in casibus gravioribus deponantur »** ; le clerc **« qui se serait rendu coupable d'un délit contre le 6^e commandement du Décalogue avec des mineurs de moins de 16 ans, sera suspendu, déclaré infâme, sera privé, s'il en a, de tout office, bénéfice, dignité, charge, et dans les cas plus graves il sera déposé. »** Abbé Lorans

Vous avez bien lu, pour l'abbé Lorans, l'abbé apostat Castrillón Hoyos serait devenu le fidèle porte-parole du droit canon initié par Saint Pie X !



L'abbé Lorans protège la réputation de l'abbé apostat Castrillón Hoyos, le protecteur public et enthousiaste des protecteurs de pédophiles.

Ce même pseudo-'cardinal' qui aura protégé de manière forcenée l'épouvantable abbé Bissey, condamné en 2000 dans le Calvados à 18 ans de prison ferme, et son pseudo-'évêque', 'Mgr' Pican, qui savait pertinemment que les victimes n'étaient âgés que de 6 à 13 ans (Le Monde).



Le 8 septembre 2001, quelques jours après que 'Mgr' Pican ait été condamné par la justice française à 3 mois de prison avec sursis, l'abbé apostat Castrillón-Hoyos lui écrit pour le féliciter de ne pas avoir dénoncé l'abbé Bissey, violeur-prédateur des jeunes de 6 à 14 ans

je vous écris en tant que Préfet de la Congrégation pour le Clergé, chargé de collaborer à la responsabilité du Père commun sur tous les prêtres du monde.

Je vous félicite de n'avoir pas dénoncé un prêtre à l'administration civile. Vous avez bien agi, et je me réjouis d'avoir un confrère dans l'épiscopat qui, aux yeux de l'histoire et de tous les autres évêques du monde, aura préféré la prison plutôt que de dénoncer son fils-prêtre.

L'abbé Lorans présente donc l'abbé apostat Castrillón Hoyos comme le défenseur du canon 2359 § 2 (code de droit canon de 1917), qui stipule qu'un clerc coupable de crime contre des mineurs de moins de 16 ans sera

« déclaré infâme, sera privé, s'il en a, de tout office, bénéfice, dignité, charge, et dans les cas plus graves il sera déposé ».

Or l'abbé Bissey n'a pas été déposé ni déclaré infâme par le pseudo-'Mgr' Pican, en dépit de l'établissement de ses crimes par la justice, et plus d'un an après, alors qu'aucune sanction de ce type n'a été adoptée par son supérieur Pican, l'abbé apostat Castrillón Hoyos va bénir cette impunité en la donnant comme exemple :

« Je vous félicite de n'avoir pas dénoncé un prêtre à l'administration civile Vous avez bien agi, et je me réjouis d'avoir un confrère dans l'épiscopat qui, aux yeux de l'histoire et de tous les autres évêques du monde, aura préféré la prison plutôt que de dénoncer son fils-prêtre. »

Et l'année suivante, en 2002, il se parera des habits du droit canon de 1917 pour se poser en adepte de la rigueur traditionnelle de l'Église.

En réalité l'abbé apostat Castrillón Hoyos est un fourbe, digne héritier libéral de Vatican II, qui aura encouragé l'impunité pour les clercs pédophiles.

Mais l'abbé Lorans a présenté très pieusement à ses lecteurs l'image rigoureusement inverse (Quel « *Grand honnête homme* » !).

2.2.3.2. Castrillón Hoyos a dû assumer sa lettre de 2001 et a révélé avoir bénéficié du soutien plein et entier de Wojtyla-Jean-Paul II

La divulgation par **Golias** du fac-similé de la lettre compromettante de l'abbé apostat Castrillón Hoyos a depuis déclenché une succession de réactions en chaîne.

Tout d'abord l'abbé apostat Castrillón Hoyos a reconnu cette lettre et l'a assumée.

Ensuite, il a mis en cause l'évêque apostat Wojtyla-Jean-Paul II en déclarant avoir reçu son soutien total.

Désormais l'abbé apostat Castrillón Hoyos ne renie aucunement sa lettre de 2001 et **dénonce un prétendu « complot » des franc-maçons « contre l'église [secte] Conciliaire », ce qui prêche à rire quand on sait que le Vatican Conciliaire, où quatre loges²⁷ spécialisées pour ecclésiastiques et religieux sévissent quasiment ouvertement, est totalement infiltré par la maçonnerie**, qu'elle mène une politique maçonnique (liberté religieuse, faux **œcuménisme** mondialiste et '**dialogue**' avec les faux cultes) et qu'elle collabore activement au projet maçonnique d'un gouvernement mondial et d'une super religion mondiale !

Il n'est que de rappeler l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI dans sa troisième 'encyclique' de juin 2009, où il appelait à l'institution d'une « **autorité politique mondiale** » :

« BOGOTA, 22 avr 2010 (AFP) - Non dénonciation d'un prêtre pédophile : Castrillón maintien sa position

Le cardinal colombien Dario Castrillón, ancien préfet de la Congrégation du clergé, a déclaré jeudi qu'il ne regretterait "jamais" sa lettre félicitant un évêque français pour avoir gardé le secret sur un prêtre pédophile, et a accusé les franc-maçons d'œuvrer contre l'église.

"Je ne regretterai jamais. Je maintiens ma position, car c'est la posture traditionnelle de l'église", a-t-il déclaré à la radio colombienne RCN. (...)

Le cardinal a en outre déclaré à la radio colombienne que "*dans certaines de ces affaires la maçonnerie est impliquée et s'unit à d'autres ennemis de l'église*", en assurant qu'actuellement celle-ci était "persécutée" »²⁸

Verrons-nous bientôt Mgr Fellay, flanqué de son éminence grise, l'abbé Lorans, venir expliquer aux fidèles et aux clercs que c'est la maçonnerie qui est derrière l'éclatement des scandales pédophiles dans l'église [secte] Conciliaire ?

**Prennent-ils les fidèles de la Tradition pour des crétiens ?
Oui vraiment ils les prennent pour des imbéciles congénitaux !**

L'abbé apostat Castrillón Hoyos croit trouver une porte de sortie en invoquant le secret de la confession :

« *Dario Castrillón a depuis défendu cette position, en considérant que l'homme avait eu connaissance des faits dans le cadre d'une confession.* »²⁹

²⁷ http://www.virgo-maria.org/Documents/eveques/mgr-fellay/VM-Mgr_Fellay_denonce_quatre_loges_au_Vatican.htm

²⁸ <http://www.la-croix.com/afp.static/pages/100422224236.ps0bmssv.htm>

²⁹ <http://www.la-croix.com/afp.static/pages/100422224236.ps0bmssv.htm>

Le prélat colombien se paie-t-il la tête de ses auditeurs ?

Confession ou pas, l'abbé Bissey a été condamné à 18 ans de prison en 2000, et sa lettre de « **félicitations** » au pseudo-'Mgr' Pican intervient plus d'un an plus tard.

Durant cette année écoulée, où les faits ont été parfaitement établis publiquement par la justice française (en dehors de toute confession), Rome avait amplement le temps d'appliquer le droit canon, de déclarer ce pseudo-prêtre d' « infâme » et de le réduire à l'état laïc (dans la logique conciliaire, mais leurs Ordres sont invalides depuis 1968).

Or, rien de tout cela n'a été fait par le perfide abbé apostat colombien Dario Castrillón.

L'abbé apostat Castrillón Hoyos a tenté également de justifier sa lettre en affirmant avoir agi à la demande de l'évêque apostat Wojtyla-Jean-Paul II qui l'autorisa à diffuser sa lettre aux évêques du monde entier :

« Après avoir consulté le pape... j'écrivis ma lettre à l'évêque le félicitant d'être un modèle de père qui n'abandonne pas ses enfants », le quotidien *La Verdad* cite Castrillón Hoyos tel qu'il s'est exprimé dans sa conférence vendredi, devant un concert d'applaudissements des prélats, des prêtres et des laïcs réunis.

« Le Saint-Père m'autorisa à envoyer cette lettre à tous les évêques du monde et à la publier sur internet ». ³⁰ Reuters, 18 avril 2010



La cause de 'béatification' de l'évêque apostat Wojtyla-Jean-Paul II, le « *santo subito* », vient d'en prendre un coup. **L'apostat polonais apparaît désormais comme un protecteur des prélats qui ont protégé les pédophiles.**

Une nouvelle marque de 'sainteté' dans l'église [secte] Conciliaire et aux yeux de l'abbé Lorans ?

Nous remarquons que l'abbé Lorans ne répercute aucune de ces informations, ni la lettre ignoble de 2001, ni la revendication de cette position infâme de l'abbé apostat Castrillón Hoyos et ni le soutien complet de Jean-Paul II à cette politique scandaleuse de l'abbé apostat Castrillón Hoyos à la tête de la Congrégation pour le clergé.

Mais faut-il rappeler que l'abbé apostat Castrillón Hoyos a négocié le ralliement de la FSSPX à la Rome apostate depuis 2000 et que Mgr Fellay n'a pas craint de le qualifier en novembre 2007 à Flavigny³¹, d' « ami très précieux » ?

2.2.3.3. Menacé par les victimes américaines des clercs conciliaires pédophiles, Castrillón Hoyos a été contraint de renoncer à se déplacer à Washington pour y célébrer une messe traditionnelle

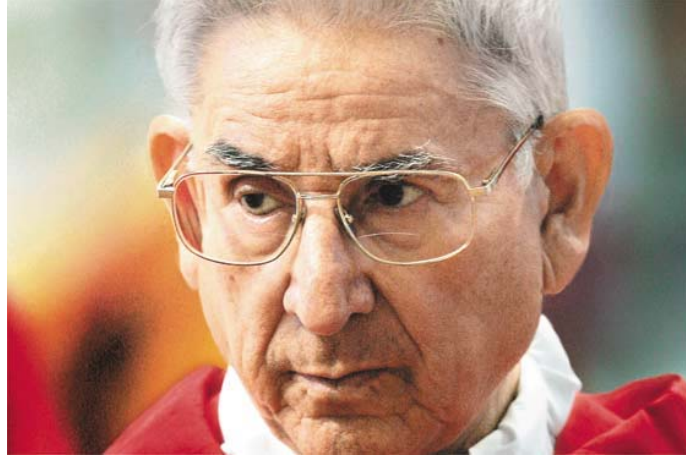
³⁰ "After consulting the pope ... I wrote a letter to the bishop congratulating him as a model of a father who does not hand over his sons," the daily *La Verdad* quoted Castrillón Hoyos as telling the conference on Friday, to a round of applause from the assembled prelates, priests and lay people.

"The Holy Father authorised me to send this letter to all bishops in the world and publish it on the internet."

<http://in.reuters.com/article/topNews/idINIndia-47782720100418>

³¹ <http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-02-26-A-00-Flavigny.pdf>

Les conséquences de la publication de la lettre de 2001 de l'abbé apostat Castrillón Hoyos sont dévastatrices, car récemment, **à Washington D.C., il a dû renoncer à dire une messe selon la « forme extraordinaire » (rite Tridentin réformé en 1962), car les fidèles ne voulaient plus accueillir un protecteur de pédophiles.**



L'« ami très précieux » de Mgr Fellay est désormais *persona non grata* aux États-Unis, où les associations de victime de la pédophilie cléricale menacent de manifester contre lui en cas de présence dans les églises américaines.

Le 20 avril 2010, une association de laïcs américains victimes de la pédophilie cléricale (SNAP) a appelé le pseudo-‘évêque’ de Washington et **l’a menacé d’organiser une manifestation lors de la venue de l’abbé apostat Castrillón Hoyos si elle était maintenue.**

« Mardi, le SNAP (Survivors Network of Those Abused by Priests - Survivants du Réseau des Victimes violées par les Prêtres) a appelé l’Archevêque de Washington, Donald W. Wuerl, pour qu’il intervienne pour empêcher le cardinal de célébrer la Messe et en laissant entendre qu’il manifesterait Samedi si sa demande n’était pas satisfaite. »³²

2.2.3.4. La visite de Castrillón Hoyos à Washington annulée sur l’intervention pressante de ‘Mgr’ ‘Donna’ Wuerl, pseudo-archevêque de Washington effrayé qu’un scandale puisse mettre sur la place publique ses contacts très étroits avec la communauté homosexuelle américaine

Le voyage de l’« *ami très précieux* » de Mgr Fellay depuis Rome a immédiatement été annulée, après l’intervention du pseudo-‘Mgr’ **Donald Wuerl**³³.



‘Donna’ Wuerl : pseudo archevêque de Washington

Afin d’éviter une manifestation des victimes des prêtres pédophiles contre l’abbé apostat Castrillón Hoyos, **Donald Wuerl** a demandé à ce dernier d’annuler son voyage. La communauté homosexuelle de Washington le surnomme **‘Donna’ Wuerl**, en raison de ses liens avec elle. Il fut le secrétaire particulier du **‘cardinal’ homosexuel Wright, ancien président de la congrégation pour le clergé, qui s’était créé**

³² <http://www.cathnewsusa.com/article.aspx?aeid=20839>

³³ http://fwix.com/tysons_corner/share/9fb7131322/cardinal_asked_to_step Aside_at_dc_mass

une réputation de 'traditionnaliste' et qui fut en réalité un ennemi acharné et fourbe de Mgr Lefebvre, dont il condamna le Séminaire d'Écône en 1975.

L'abbé Lorans a également tu avec soin l'information de cette annulation du voyage de l'abbé apostat Castrillón Hoyos.

Passé sur *Radio Courtoisie* le 22 avril 2010 au soir, il a fait la publicité de son propre dossier sur *Dici.org* et a continué à diffuser ses thèses mensongères.

Quel « **grand honnête homme** » !

Le 29 décembre 2008, VM faisait déjà état des liens de 'Mgr' Wuerl avec la communauté homosexuelle de Washington :

« À l'appui des interrogations de Randy Engel, la *New Oxford Review* mentionne :

« Il n'en existe pas moins plusieurs motifs de perplexité à cet égard : Benoît XVI a nommé l'archevêque William Levada, connu pour ses amitiés avec la communauté gay, à la tête de la Congrégation pour la doctrine de la foi ; il a nommé Donald Wuerl – qui est dans le même cas – archevêque de Washington, D.C. ; il a nommé George Niederauer (idem) archevêque de San Francisco. Enfin, il a signé le document sur la présence d'homosexuels dans les séminaires, document anodin qui peut s'interpréter comme on veut » NOR



'Mgr' Wuerl (protégé de Wright) à gauche de Ratzinger-Benoît XVI

Et pour finir la *New Oxford Review* (NOR) conclut de façon résignée :

« Ne vous attendez pas à la moindre réforme visant la colonisation homosexuelle de l'Église catholique ou ce qu'Engel appelle le « collectif homosexuel ». De mignons prêtres et séminaristes continueront d'affluer dans le sacerdoce, et certains monteront dans la hiérarchie. Le train-train va continuer » NOR »³⁴

³⁴ http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit_XVI_Homosexualite.pdf

Wuerl fut le protégé de l'ignoble **'cardinal' Wright**³⁵ qui en 1975 condamna le séminaire d'Écône et Mgr Lefebvre, et qui fut mis en cause dans des affaires abominables d'homosexualité :

« Benoît XVI a nommé récemment Donald Wuerl archevêque de Washington, D.C. Wuerl était un protégé de Mgr John Wright (ancien évêque auxiliaire de Boston). Or, selon Engel,

« les penchants pédérastiques de Wright étaient un secret de polichinelle dans l'archevêché de Boston. »

Bill Burnett a accusé Mgr Wright de pédérastie. Voici un passage du livre qui n'est pas pour les délicats. Si vous n'appréciez pas les comptes rendus sexuellement imagés, ne lisez pas ce qu'Engel a à dire ici sur le rite de sodomie (car cela vous ferait vomir) :

« Burnett a déclaré que le rituel du viol commençait par deux verres : un Coca pour lui, un Coca avec de l'alcool pour [le frère Raymond] Page [son oncle] et [Mgr] Wright. Puis Wright le dévêtait, tombait à genoux devant le garçon debout et le couvrait de baisers : sur les pieds, le pénis, les mamelons et les lèvres. Lui et Page se dévêtaient ensuite et tandis que celui-ci stimulait Wright par derrière (sans pénétration), Bill pratiquait une fellation sur l'évêque.

« Quand Wright était sur le point d'éjaculer, il retournait Bill et le sodomisait. Puis, Page violait Bill à son tour... [nous vous épargnerons le reste de cette ignoble scène]. Lorsque tout était fini, Wright – comme à son habitude – tendait à Bill un billet de vingt dollars.

« Mgr Wright fut nommé évêque de Pittsburgh, et c'est là que Wuerl devint son secrétaire privé, son protégé. Wuerl resta aux côtés de Wright une fois celui-ci fait cardinal, et ce jusqu'à la mort de son patron. Peut-on parler à cet égard de culpabilité par association ? Qui sait ? »³⁶

Engel écrit :

« De 1980 à 1985, le frère Wuerl fut Vice-recteur, puis Recteur du séminaire Saint-Paul, qui traînait une réputation d'homosexualité débridée remontant à l'époque de Mgr Wright. » »³⁷

Si **'Donna' Wuerl** a fait annuler la visite de Castrillón Hoyos à Washington prévue pour le 24 avril 2010, ce n'est sans doute pas seulement en raison du scandale qu'aurait causé la manifestation des victimes des pédophiles contre l'ancien président de la Commission **Ecclesia Dei, mais aussi afin d'éviter que ce scandale ne puisse rejaillir sur lui et inciter la presse à aller fouiller dans son passé et ses liens avec la communauté homosexuelle.**

2.2.4. Présentation de la question canonique qui fait totalement l'impasse sur les textes de la Tradition de l'Église et met en avant le faux « Magistère » conciliaire. Le document Ottaviani de 1962 abrogé par Wojtyla-Ratzinger en 2001

Troisième habillage des faits par l'abbé Lorans : le porte-parole de Mgr Fellay procède à une présentation de la question canonique qui fait **totalement l'impasse sur les textes de la Tradition de l'Église** et met en avant le faux « Magistère » conciliaire apostate.

Pire encore, le rédacteur de **Dici.org** laisse croire à une prétendue plus grande fermeté dans la position de l'abbé apostat Ratzinger, par rapport à une situation antérieure non décrite, alors qu'il s'agit d'une centralisation des dossiers à la main du Vatican, en déposant les évêques, **ce qui a retardé les procédures en cours et permis d'étouffer plus facilement les affaires.**

³⁵ http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit_XVI_Homosexualite.pdf

³⁶ The Rite of sodomy, Randy Engel, p 698

³⁷ http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit_XVI_Homosexualite.pdf

Première action de dissimulation de l'abbé Lorans, qui semble un détail, mais qui en dit long sur le rédacteur de **Dici.org** : **il place dans la bouche de l'abbé apostat Castrillón Hoyos une citation du canon 2359 §2 du Code de droit canonique de 1917, en omettant la condamnation de l'homosexualité des clercs.**

Voici le canon cité par l'abbé Lorans :

« le clerc "qui se serait rendu coupable d'un délit contre le 6e commandement du Décalogue avec des mineurs de moins de 16 ans, sera suspendu, déclaré infâme, sera privé, s'il en a, de tout office, bénéfice, dignité, charge, et dans les cas plus graves il sera déposé." »

Et voici le canon 2359 §2 :

« § 2 S'ils ont commis un délit contre le sixième commandement avec des mineurs de moins de seize ans, ou pratiqué adultère, viol, 'bestialité', sodomie, excitation à la prostitution ou inceste avec ses consanguins ou alliés au premier degré, ils doivent être suspendus, déclarés infâmes, privés de tout offices, bénéfice, dignité ou charge qu'ils pourraient avoir, et dans les cas les plus graves ils doivent être déposés. »³⁸

Le segment de phrase suivant a disparu de la citation pour être remplacé par des points de suspension :

« ou pratiqué adultère, viol, 'bestialité', sodomie, excitation à la prostitution ou inceste avec ses consanguins ou alliés au premier degré, »

L'abbé Lorans arguera sans doute qu'il n'a voulu retenir que la partie qui porte sur la pédophilie, mais le problème **c'est qu'il a fait disparaître la partie qui traite du sujet des crimes de sodomie des clercs, sujet très actuel et encore plus développé numériquement que celui de la pédophilie.**

Serait-ce donc que l'abbé Lorans serait gêné par cette question qui n'est jamais traitée nulle part par un seul clerc dans la Tradition catholique, **à l'exception UNIQUE de l'abbé Schoonbroodt qui – sous les injures et les calomnies de ses « confrères » dans le Sacerdoce – a répercuté depuis deux ans les textes de Saint Pierre Damien et les travaux d'investigation de Randy Engel ?**

TITLE V

THE WORST CRIME

71. By the name of the worst crime is understood at this point a signification of any obscene external deed, gravely sinful, in any perpetrated by a cleric or attempt with a person of his own sex.

Dans sa présentation, l'abbé Lorans ne dit pas que les textes promulgués en 2001 par l'évêque apostat Wojtyla-Jean-Paul II et l'abbé apostat Ratzinger sont venus abroger et remplacer les textes de 1922 et de 1962, comme une conséquence de Vatican II.

Escomptant sur l'ignorance de son lectorat, peu familier du Droit canon et des textes d'avant Vatican II sur le sujet, l'abbé Lorans pousse sa présentation tendancieuse jusqu'à écrire que

« l'autorité de la Congrégation pour la doctrine de la foi fut alors renforcée pour lui permettre de mener à bien les enquêtes en interne. ».

« Crimen sollicitationis³⁹ ("Crime de sollicitation" en latin) est une lettre tenue secrète, envoyée en 1962 par le Saint-Office (qui deviendra la Congrégation pour la Doctrine de la Foi à la suite du concile Vatican II), à "tous les Patriarches, Archevêques, Évêques et autres Ordinateurs locaux, dont ceux de rite oriental".

³⁸ http://www.clerus.org/clerus/dati/2001-03/20-6/CIC1715.html#_Toc509674889

³⁹ Texte en anglais : http://www.virgo-maria.org/Documents/1962_Ottaviani_Crimine_sollicitationis-Saint-Office.pdf

Le document, rédigé par le cardinal Alfredo Ottaviani, secrétaire de la Congrégation, et approuvé par le pape Jean XXIII, établit la procédure à suivre dans les cas où des clercs (prêtres ou évêques) de l'Église catholique romaine seraient accusés d'avoir utilisé le sacrement de la pénitence (c'est-à-dire la confession) pour faire des avances sexuelles à des pénitents. De plus, il établit que les mêmes procédures devraient être suivies en cas d'accusations contre des clercs pour homosexualité, pédophilie et zoophilie. Les abus sexuels commis par des clercs sur des mineurs sont condamnés par ce document, qu'ils aient eu lieu dans le cadre d'une confession ou de toute autre façon.

Cette procédure suit et complète le Code de droit canon alors existant.

Cette lettre rappelle que tout catholique qui, passé un mois, n'aurait pas dénoncé un clerc fautif se trouverait automatiquement excommunié.

À la suite de la promulgation du nouveau Code de droit canonique de 1983 et du Code des canons des Églises orientales de 1990, la lettre *Crimen sollicitationis* a été en partie revue par la Congrégation pour la doctrine de la foi, avec la lettre *De delictis gravioribus* de 2001. »⁴⁰

En réalité, **voici la véritable chronologie des textes sur le sujet dont l'abbé Lorans a occulté les textes antérieurs à Vatican II :**

Avant Vatican II :

- **1922** : Document envoyé à tous les évêques
- **16 mars 1962** : Lettre *Crimen Sollicitationis* du cardinal Ottaviani à tous les évêques qui donne les modalités des procès canoniques à mettre en œuvre **par chaque évêque dans son diocèse** pour punir les coupables

FROM THE SUPREME AND HOLY CONGREGATION OF THE HOLY OFFICE

FOR ALL PATRIARCHS, ARCHBISHOPS, BISHOPS AND OTHER DIOCESAN ORDINARIES "EVEN OF THE ORIENTAL RITE"

INSTRUCTION

CONFIDENTIAL

ON THE MANNER OF PROCEEDING IN CASES OF SOLICITATION

The Vatican Press, 1962

At Rome, from the Office of the Sacred Congregation, March 16, . 1962.

Place of the seal

A. Cardinal Ottaviani

Après Vatican II :

- **1983** : Changement du Code de droit canon dont Mgr Lefebvre déclarait qu'il était « pire que Vatican II »
- **30 avril 2001** : **Motu Proprio *Sacramentorum sanctitatis tutela***⁴¹ de l'évêque apostat Wojtyla-Jean-Paul II qui abroge le document du cardinal Ottaviani de 1962, au nom des réformes qui ont suivi Vatican II
- **18 mai 2001** : Note ***De delictis gravioribus***⁴² de l'abbé apostat Ratzinger précisant la **centralisation exclusive** des dossiers entre ses mains, pour toute l'église [secte] Conciliaire
- **8 septembre 2001** : Lettre de l'abbé apostat Castrillón Hoyos, préfet de la congrégation pour le clergé, au pseudo-*'Mgr'* Pican pour le féliciter de n'avoir pas dénoncé le criminel pédophile abbé Bissey, lettre

⁴⁰ [http://fr.wikipedia.org/wiki/Crimen_sollicitationis_\(document\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Crimen_sollicitationis_(document))

⁴¹ http://www.virgo-maria.org/Documents/eglise-conciliaire/2001-04-30_JPII_Motu-proprio-Sacramentorum-sanctitatis-tutela.pdf

⁴² http://www.virgo-maria.org/Documents/eglise-conciliaire/2001-05-18_RATZINGER_Lettre-De-delictis-gravioribus.pdf

qu'il a ensuite diffusée à tous les pseudo-‘évêques’ conciliaires, avec la bénédiction de l'évêque apostat Wojtyla-Jean-Paul II

- **12 avril 2010** : Mise en ligne sur internet (sous la pression du scandale dans l'opinion publique) par le Vatican des documents d'après Vatican II

En réalité, en s'appuyant sur les réformes issues de Vatican II **le binôme des apostats Wojtyla-Ratzinger a dépossédé les diocèses conciliaires du pouvoir d'instruire les cas de pédophilie pour les centraliser sous leur contrôle direct au sein de la Curie romaine. Voilà le véritable changement** par rapport à l'usage de l'Église jusqu'en 1962 et ce qu'avait simplement rappelé le cardinal Ottaviani.

Cette dépossession des autorités locales a eu pour effet immédiat et logique **de ralentir les procédures en cours**. Il est toujours plus long et plus compliqué de traiter avec une autorité centrale éloignée et qui ne possède pas tous les éléments des responsables de terrain.

De plus, cela a permis d'expliquer que des dossiers « **avaient été perdus** » comme ce sera le cas dans l'affaire du Père Ernesto Garcia Rubio :

« Elle a rappelé que lorsqu'un évêque avait commencé en 1990 une procédure pour que le père Garcia soit défroqué, **la Congrégation pour la doctrine de la foi à Rome "a perdu le dossier"**. »

Il est donc particulièrement vicieux et contraire à la vérité des faits de la part de l'abbé Lorans de présenter la prétendue « **condamnation de l'Église** » à partir d'un usage (de plus **exclusif** !) des textes conciliaires, et d'affirmer tendancieusement que « **l'autorité de la Congrégation pour la doctrine de la foi fut alors renforcée** » **alors que l'autorité du Saint-Office s'appliquait déjà pleinement sous le cardinal Ottaviani et qu'elle ne venait que trancher les procès non résolus localement par les évêques, le jugement de ces affaires de mœurs étant soumises à leur juridiction.**

Cette centralisation exclusive des dossiers de pédophilie **sous l'autorité directe de l'abbé apostat Ratzinger (CDF) va dans un sens tout à fait opposé à la fameuse « collégialité » établie par Vatican II**. Curieux non ? La protection des réseaux de clercs pédophiles si lié au fonctionnement occulte de la haute hiérarchie vaticane serait donc d'une telle criticité qu'elle justifie en l'occurrence de s'asseoir sur la sacro-sainte « collégialité » issue de Vatican II ?

Et pour finir de conciliariser son discours qui ne comporte aucune référence à une autorité du Magistère incontestable de l'Église (à l'exception du canon 2369 §2 tronqué !), l'abbé Lorans met en avant 'Mgr' Charles J.Scicluna, pseudo-évêque conciliaire, comme parangon de fermeté.

2.3. Décryptage de la troisième partie du dossier de l'abbé Lorans : « derrière le pape, le célibat consacré »

Examinons maintenant **en détail** ces occultations et ces sophismes de l'abbé Lorans dans son dossier de *Dici.org*.

2.3.1. L'affaire Hullermann

Le journal *Le Monde* a rapporté les faits publiés par la ***Süddeutschen Zeitung*** qui montrent qu'un pédophile identifié par les psychiatres et dénoncé par des parents d'élèves, et qui a quitté Essen, **a trouvé un accueil dans le diocèse de l'abbé apostat Joseph Ratzinger en 1980, lequel lui a permis de continuer à fréquenter des enfants et de perpétrer ses crimes** :

« Fin 1979, à Essen, en Allemagne, le prêtre Peter Hullermann est suspendu après plusieurs plaintes de parents, qui l'accusent d'abus sexuels. Une évaluation psychiatrique souligne ses instincts pédophiles, raconte le quotidien américain. Quelques semaines plus tard, en janvier 1980, le cardinal Ratzinger, futur pape Benoît XVI et qui est alors archevêque de Munich, dirige une réunion au cours de laquelle le transfert du prêtre d'Essen à Munich est validé. Le futur pape sera aussi destinataire quelques jours plus tard, poursuit le *New York Times*, d'une note dans laquelle on l'informe que le père Hullermann a repris son service pastoral. En 1986, ce prêtre sera déclaré coupable d'avoir agressé

sexuellement des garçons dans une autre paroisse bavaroise, après son transfert à Munich, et condamné à dix-huit mois de prison avec sursis.

Le Vatican nie fermement ces allégations. "L'article du New York Times ne contient aucune nouvelle information. L'archevêché [de Munich] confirme que l'archevêque d'alors [Joseph Ratzinger] n'a pas eu connaissance de la décision de réinsérer le prêtre H. dans l'activité pastorale de la paroisse", affirme vendredi l'archevêché de Munich, cité par le porte-parole du Vatican. "L'archevêché rejette toute autre version comme étant de la pure spéculation. Le vicaire général de l'époque, M^{gr} [Gerhard Gruber](#), a assumé sa pleine responsabilité pour avoir pris la décision erronée de réinsérer H. dans la paroisse."

UN PRÊTRE DÉCRIT COMME UN "DANGER"

Pour le *New York Times* en revanche, "cette affaire est particulièrement intéressante" parce qu'elle révèle "qu'à l'époque le cardinal Ratzinger était en position de lancer des poursuites à l'encontre du prêtre, ou au moins de faire en sorte qu'il n'entre plus en contact avec des enfants.[...] Le père Hullermann est passé directement de la honte liée à la suspension de ses fonctions à Essen à la possibilité de travailler sans aucune restriction à Munich, alors même qu'il était décrit comme un 'danger' dans la lettre demandant à ce qu'il soit transféré".

La presse allemande, notamment la [Süddeutsche Zeitung](#), qui a révélé le cas de Peter Hullermann, s'était interrogée sur le degré de responsabilité du futur pape dans cette affaire. Le 19 mars, le psychiatre du prêtre a affirmé que l'Église avait ignoré ses mises en garde pendant des années. Brisant le secret médical, le neurologue et psychanalyste [Werner Huth](#) a raconté à la presse allemande avoir déconseillé très tôt à l'archevêché de Munich-Freising de le laisser travailler au contact d'adolescents. » *le Monde*, 26 mars 2010⁴³

Le Père Hullermann

« est passé directement de la honte liée à la suspension de ses fonctions à Essen à la possibilité de travailler sans aucune restriction à Munich, alors même qu'il était décrit comme un 'danger' dans la lettre demandant à ce qu'il soit transféré » dit *Le Monde*.



Peter Hullerman, le pédophile protégé par Ratzinger à Munich

Illustration de sa présentation biaisée des faits pour protéger l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI et Vatican II, l'abbé Lorans commence par atténuer les faits incriminant le Père Hullermann avant son arrivée à Munich, pour le rédacteur de *Dici.org*, Hullermann est simplement « **soupçonné de pédophilie** » **comme s'il s'agissait de « rumeurs », voire de « calomnies » à l'encontre d'Hullermann, il masque ainsi les plaintes des parents d'élèves, et l'expertise psychiatrique qui a mis en évidence ses « instincts pédophiles », et il n'évoque même pas la lettre d'accompagnement de Hullermann à Munich qui le présente comme un « danger ».**

⁴³ http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/03/26/le-vatican-dement-que-le-pape-ait-autorise-a-un-pretre-pedophile-d-exercer_1324954_3224.html

L'abbé Lorans insiste pour blanchir l'abbé apostat Ratzinger et se fait le porte-parole de

« l'archevêché qui a clairement précisé que « Mgr Ratzinger » n'avait été consulté que pour « l'accueil du prêtre suspect en vue de suivre une thérapie » à Munich. Le vicaire général de l'époque, Mgr Gerhard Gruber, a assumé « l'entière responsabilité » de l'affectation de ce prêtre dans une paroisse, reconnaissant « une grave erreur » pour citer Dici.org.

Or, comme le souligne le NY Times,

« à l'époque le cardinal Ratzinger était en position de lancer des poursuites à l'encontre du prêtre, ou au moins de faire en sorte qu'il n'entre plus en contact avec des enfants ».

Mais Ratzinger qui connaissait le dossier depuis le 15 juin 1980 n'a rien fait.

Qui plus est,

« le 19 mars, le psychiatre du prêtre a affirmé que l'Église avait ignoré ses mises en garde pendant des années. Brisant le secret médical, le neurologue et psychanalyste Werner Huth a raconté à la presse allemande avoir déconseillé très tôt à l'archevêché de Munich-Freising de le laisser travailler au contact d'adolescents ».

La mise en garde qui accompagnait Hullermann à son arrivée n'a cessé d'être confirmée par le psychiatre en charge du clerc pédophile.

Comment peut-on croire que de telles alertes répétées sur affaire grave pouvaient rester ignorées d'un Ratzinger qui avait l'œil sur tout à l'archevêché de Munich ?

L'abbé Lorans ne pose même pas la question, pour lui, il faut que la cause soit entendue et que l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI soit blanc comme neige.

Les faits rattrapent désormais le manipulateur abbé Lorans, puisque le Père Gerhard Gruber, l'ancien vicaire général de l'abbé apostat Ratzinger vient de refuser de porter le chapeau.

« Former Munich Vicar-General Fr Gerhard Gruber has claimed that he was pressured into taking responsibility for the transfer of a pedophile priest during the tenure of then Cardinal Joseph Ratzinger, a German report says.

Fr Gruber has now said he did so only after coming under huge pressure from unnamed Catholic Church sources to take responsibility, so as to "take the pope out of the firing line", the Irish Times reports.

In a letter to a friend, seen by German weekly magazine Der Spiegel, Fr Gruber wrote that he was "begged" in numerous phone calls and after receiving a prepared statement by fax for him to sign. The magazine said Fr Gruber expresses unhappiness in the letter at being given the sole blame in public. »⁴⁴

Un article de ***Der Spiegel*** donne bien plus de détails⁴⁵ **sur la désolidarisation de Gruber d'avec la déclaration de l'archevêché de Munich qui fait de lui le bouc émissaire pour blanchir l'abbé apostat Ratzinger.**

Et nouveau rebondissement, le Père Hullermann vient ensuite encore de changer d'avis en publiant, visiblement sous une énorme pression romaine, un démenti !

⁴⁴ <http://www.cathnewsusa.com/article.aspx?aeid=20780>

⁴⁵ <http://www.spiegel.de/international/germany/0,1518,689761,00.html>

2.3.2. L'affaire Murphy⁴⁶



**Murphy, le pédophile qui a violé 200 enfants sourds
et qui ne fut même pas sanctionné après son appel à l'abbé apostat Ratzinger**

« En mars, Jeff Anderson avait rendu publics des documents affirmant que le pape **Benoît XVI était au courant** en 1996, alors qu'il était cardinal, des abus commis par le père Murphy, mais qu'il n'avait rien dit.

« "Nous demandons (...) (que l'Église) démette immédiatement les prêtres dont elle sait qu'ils ont commis des abus où sur lesquels elle a des soupçons", a-t-il ajouté.

« Selon la plainte déposée jeudi, le Vatican, le pape et d'autres hauts responsables de l'Église, dont elle donne le nom, devraient pouvoir être poursuivis par la justice américaine, notamment parce que les crimes commis sont suffisamment graves pour faire l'objet d'une exception à la loi.

« L'Église fait valoir elle son immunité souveraine pour ne pas être poursuivie devant la justice américaine. »⁴⁷

Le dossier complet du *New York Times* est consultable en pdf⁴⁸ sur VM.

Lettre du clerc pédophile Murphy à l'abbé apostat Ratzinger pour obtenir sa protection :

⁴⁶ <http://documents.nytimes.com/reverend-lawrence-c-murphy-abuse-case#document/p69>

⁴⁷ <http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/monde/20100423.OBS2876/pedophilie-plainte-pour-rendre-publique-les-enquetes-de-l-eglise.html>

⁴⁸ http://www.virgo-maria.org/Documents/eglise-conciliaire/2010-03-25_NYT_The-Predator-Priest-Who-Got-Away.pdf

Reverend Lawrence Murphy
P.O. Box 50
Boulder Junction, WI 54512

COPY

12 January, 1998

His Excellency
Joseph Cardinal Ratzinger
Congregation for the Doctrine of the Faith
Piazza della S. Ufficio 11
00193 Rome
ITALY

Dear Cardinal Ratzinger:

I am a priest of the Milwaukee Archdiocese, living in the Diocese of Superior in Wisconsin. I am writing to you about a procedure which was begun against me by the Superior Diocese at the urging of the Milwaukee Archdiocese. It is a procedure concerning my dismissal from the clerical state, using the Norms issued by the Congregation for the Doctrine of the Faith in 1962, entitled De modo procedendi in causis sollicitationis.

My case can be summarized as follows: In 1974, I resigned from the St. John School for the Deaf, St. Francis, Wisconsin, in the Archdiocese of Milwaukee, because of accusations of sexual misconduct. Archbishop Cousins, then Archbishop of Milwaukee, agreed that I could reside at a summer home owned by my family in the Superior Diocese. I have lived there ever since. My ministry was never restricted, but I received no further pastoral assignments. Because of my ability to communicate in sign language, however, I was called upon to assist in this area from time to time. Also, because my ministerial priesthood had not been restricted in any way, I also assisted local parishes in the Superior Diocese when called upon. There have been no further accusations against me since I left St. John's in 1974.

Nearly five years ago, however, some former students of St. John's began contacting the Archdiocese of Milwaukee, raising allegations against me. These were not allegations of recent misconduct, but were for offenses allegedly committed between the years 1963 and 1969. Some of the allegations involved solicitation in the confessional.

Without examining these accusations according to the 1962 norms, the Archdiocese of Milwaukee began penal proceedings against me, to dismiss me from the clerical state. When my Advocate, Rev. Patrick R. Lagges, J.C.D., from the Archdiocese of Chicago, pointed out that the time limits had run out for bringing such cases to the penal process, the Archdiocese of Milwaukee attempted to begin a procedure against me based on solicitation in the confessional. My Advocate again pointed out that the proceedings could only be instituted by the diocese

COPY

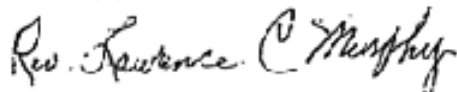
where I was living, that is, the Superior Diocese. Therefore, the Archdiocese of Milwaukee prevailed upon the Diocese of Superior to begin these proceedings according to the 1962 Norms published by the Congregation for the Doctrine of the Faith. A decree was issued on 6 January, 1993 informing me of this fact. The Diocese of Superior is using the personnel of the Archdiocese of Milwaukee to prosecute the case.

I am appealing to the Congregation for the Doctrine of the Faith for the following reason: I ask that the Congregation for the Doctrine of the Faith declare the decree of citation by the Diocese of Superior invalid. The accusations against me were for actions alleged to have taken place over twenty-five years ago. This goes against the 1962 Norms which state that an action must be brought within one month of the alleged solicitation.

I am seventy-two years of age, your Eminence, and am in poor health. I have just recently suffered another stroke which has left me in a weakened state. I have followed all the directives of both Archbishop Cousins and now Archbishop Weakland. I have repented of any of my past transgressions, and have been living peaceably in northern Wisconsin for twenty-four years. I simply want to live out the time that I have left in the dignity of my priesthood. I ask your kind assistance in this matter.

Because of my poor health and the severity of the winter weather in Wisconsin, I will be visiting my brother in Houston, Texas until after Easter. Therefore, I would ask that any of your correspondence until that time be addressed to my Advocate, Rev. Patrick R. Lagges, J.C.D., Judicial Vicar, Archdiocese of Chicago, 155 East Superior Street, Chicago, IL 60611, USA. I have enclosed a copy of the mandate I signed appointing Father Lagges my Procurator and Advocate. I will keep Father Lagges apprised of my whereabouts until I return to my home in Boulder Junction.

Sincerely yours in the Lord Jesus,



(Rev.) Lawrence Murphy



CONGREGATIO
PRO DOCTRINA FIDEI

00120 Città del Vaticano
Palazzo del S. Uffizio

July 13, 1998

111/96 - 06838
PROF. N. _____
in risposta alla precedente lettera

CONFIDENTIAL

Your Excellency:

This Congregation forwards to you, as agreed, the documentation from the meeting of May 30, 1998, concerning the case of the Rev. Lawrence Murphy, a priest of the Archdiocese of Milwaukee accused of solicitation in the sacrament of Confession who is currently resident in the Diocese of Superior. At this meeting, in addition to Your Excellency, Bishop Raphael Fliss and Bishop Richard Skiba also took part.

This Dicastery has every hope that the priest in question will demonstrate a willingness to cooperate in the solution to this painful case which will favour the good of souls and avoid scandal.

With kind regards and prayerful best wishes, I remain

Sincerely yours in Christ,

Mario Bortone

**Riassunto dell'incontro dei Superiori CDF con
gli Ecc.mi Presuli interessati al caso del Rev. Lawrence C. MURPHY,
sacerdote accusato di sollecitazione in Confessione (Prot.N. 111/96)**

L'incontro si è svolto sabato 30 maggio 1998 nella sede della CDF. Per la CDF erano presenti: S.E. Mons. Tarcisio Bertone, Segretario, il quale ha presieduto la riunione, il R.P. Gianfranco Girotti, Sotto-Segretario, Don Antonio Manna dell'Ufficio Disciplinare, Don Michael Jackels (traduttore) e P. Antonio Ramos. Erano presenti gli Ecc.mi Presuli che avevano richiesto l'incontro: S.E. Mons. Rembert Weakland, Arcivescovo di Milwaukee (USA), il suo Ausiliare, S.E. Mons. Richard Skiba e S.E. Mons. Raphael Fliss, Vescovo di Superior (USA).

1. S.E. Mons. Weakland ha esposto brevemente i precedenti del caso, facendo rilevare quanto segue: 1) risultano molte le vittime di abusi da parte del Rev. Murphy, tutte non-udenti; 2) nel 1974 vi fu un intervento nei confronti del Rev. Murphy, ma niente venne registrato negli archivi dell'arcidiocesi (sembrò trattarsi di un processo civile, conclusosi senza che fosse imposta pena alcuna all'accusato e l'intervento consistette nell'inviare detto sacerdote in un'altra diocesi, i.e. Superior); 3) la comunità dei non-udenti al presente mantiene una grande indignazione a motivo di questo caso e rifiuta ogni soluzione pastorale; 4) a causa del lungo periodo di tempo trascorso da quando avvennero i fatti, non è più possibile avviare nello stato di Wisconsin un processo civile; 5) il Rev. Murphy non ha nessun senso di rimorso e sembra non rendersi conto della gravità di quel che ha fatto. Inoltre, 6) c'è il pericolo di grande scandalo qualora il caso venisse pubblicizzato dalla stampa. Secondo le testimonianze raccolte, i misfatti del Murphy avrebbero origine nella Confessione.

2. S.E. il Segretario CDF - nel sottolineare sia il lungo periodo di tempo ormai trascorso (più di 35 anni!) da quando ebbero luogo i fatti, che costituisce il vero problema anche canonico, e il fatto che non risultano notizie di altri delitti perpetrati o di scandali suscitati dal Murphy durante questi anni a Superior - sostiene che non vi sono elementi sufficienti per istituire un processo canonico. Tuttavia - rileva - è inaccettabile che egli possa recarsi a celebrare l'Eucaristia nella comunità dei non-udenti a Milwaukee; occorrerà perciò impedirglielo, facendo ricorso anche ad alcuni rimedi penali. Per motivi cautelari, gli si può intimare di celebrare l'Eucaristia soltanto nella diocesi di Superior, tanto più che vi è l'accordo sia del suo Ordinario, i.e. l'Arcivescovo di Milwaukee, che dell'Ordinario del luogo dove egli risiede. Tale provvedimento però dovrà essergli comunicato per scritto.

3. In merito all'eventualità di un processo canonico per il delitto di sollecitazione in Confessione, S.E. il Segretario atira l'attenzione su alcuni problemi che esso presenta: 1°) innanzitutto la difficoltà di provare un tale delitto, la cui interpretazione dovrà essere fatta "in stricto sensu"; 2°) la difficoltà che hanno i sordomuti a fornire prove e testimonianze senza aggravare i fatti, tenuto conto sia dei limiti inerenti alla loro menomazione che della distanza dei fatti nel tempo. Comunque - sottolinea - occorrerà far riflettere seriamente il Murphy sulla gravità del male da lui operato e sul fatto che dovrà dare prove di ravvedimento. 3) Accenna infine all'ampio diritto di difesa che esiste negli USA e alle difficoltà che sarebbero poste dagli avvocati in questo senso.

ARCH_MARSHALL -
01185

2

4. S.E. Mons. Weakland s'impegna a cercare di ottenere dal Rev. Murphy - da lui paragonato a un bambino "difficile" - una dichiarazione di pentimento; tutti e tre gli psicologi che lo hanno esaminato, lo ritengono un pedofilo "tipico", il quale pertanto "si crede vittima". Al riguardo il Sotto-Segretario, P. Gianfranco Girotti, ribadisce che detto sacerdote dovrà dare segni chiari di pentimento, "altrimenti si dovrà ricorrere ad un processo". S.E. il Segretario propone di imporgli un periodo di ritiro spirituale insieme ad un salutare ammonimento per poter comprendere se realmente egli sia pentito o meno, altrimenti si esporrebbe al rischio che gli vengano imposte misure più rigorose, non esclusa la dimissione dallo stato clericale. Consigliava poi di affidarlo a un sacerdote come suo direttore spirituale, con incontri periodici di uno o due mesi.

5. S. E. il Segretario infine riassume i due punti centrali della linea da seguire nei confronti del sacerdote in parola: 1°) la restrizione territoriale della celebrazione eucaristica e 2°) l'ammonimento per indurlo a mostrarsi pentito.

Prima della conclusione dell'incontro, S.E. Mons. Weakland tiene a riaffermare che sarà difficile far comprendere alla comunità dei sordomuti la lieve entità di questi provvedimenti.

30 maggio 1998

2.3.3. L'abbé Lorans présente **le pseudo-'cardinal' Levada** comme un défenseur traditionnel du trône pontifical alors que cet ignoble personnage est un « **ami des gays** »

L'abbé Lorans s'échine à faire de Levada un défenseur de la Tradition :

« L'actuel préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, le cardinal **William Joseph Levada**, a pour sa part fustigé le New York Times, qui tente, depuis quelques semaines, de porter atteinte à la réputation du Saint-Père » Abbé Lorans

Nous citons un passage du VM du 21 janvier 2009 consacré à cet épouvantable pseudo-'cardinal' Levada :

« Au Vatican, le pape Benoît XVI a nommé l'archevêque William Levada, ancien archevêque de San Francisco et « ami des gays », à la tête de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et l'a coiffé du chapeau de cardinal. À son tour, Levada – avec l'aide du cardinal Roger Mahoney, de Los Angeles, « ami des gays » lui aussi – a fait en sorte que son ancien archidiocèse revienne à un copain

d'enfance, l'archevêque George « Brokeback » (note 45) Niederauer, qui se trouve également être un « ami des gays ». Levada et Niederauer étaient camarades de classe au séminaire Saint-Jean, ont fréquenté ensemble le camp de formation à la pédérastie de Camarillo (Californie) et sont copropriétaires d'un appartement de retraite à Long Beach.

Niederauer, qui soutient qu'aucun lien n'existe entre la pédérastie et l'homosexualité, est favorable à l'ordination de « gays » à condition qu'ils soient « célibataires ».

Note 45 NdT : surnom faisant allusion à l'admiration que l'intéressé a publiquement exprimée pour le film américain « Brokeback Mountain », qui introduit l'homosexualité et sa promotion dans l'univers des cowboys et du western et qui a été mondialement encensé pour cette raison principale. Au secours, John Wayne !... » VM⁴⁹, pages 83-84

Et aussi le 29 décembre 2008 :

« 6 Les réseaux homosexuels de l'église conciliaire protégés par Benoît XVI

« À l'appui des interrogations de Randy Engel, *la New Oxford Review* mentionne :

« Il n'en existe pas moins plusieurs motifs de perplexité à cet égard : Benoît XVI a nommé l'archevêque William Levada, connu pour ses amitiés avec la communauté gay, à la tête de la Congrégation pour la doctrine de la foi ; il a nommé Donald Wuerl – qui est dans le même cas – archevêque de Washington, D.C. ; il a nommé George Niederauer (idem) archevêque de San Francisco. Enfin, il a signé le document sur la présence d'homosexuels dans les séminaires, document anodin qui peut s'interpréter comme on veut » NOR⁵⁰ »

2.3.4. Le cœur du sophisme majeur de l'abbé Lorans : la victimisation de Ratzinger comme un rempart du célibat ecclésiastique alors qu'il l'a dynamité par sa constitution sur l'entrée des Anglicans. L'abbé Ricossa a réfuté par avance la thèse de l'abbé Lorans.

Nous en arrivons maintenant au cœur de la théorie de l'abbé Lorans qui voudrait que cette explosion des dossiers de pédophilie cléricale dans les médias ait été orchestrée par on ne sait qui (l'abbé Lorans ne le précise pas) pour prétendument remettre en cause le célibat ecclésiastique au sein de l'église [secte] Conciliaire et que l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI, supposé pilier de la discipline traditionnelle, serait la victime de cette conjuration.

Cette thèse est d'autant plus fausse qu'il y a près de six mois, la discipline millénaire du célibat ecclésiastique vient d'être ruinée par le révolutionnaire abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI lui-même, qui, par sa « constitution apostolique » *Anglicanorum Coetibus* a ouvert la voie à l'ordination de pseudo-'prêtres' conciliaires mariés qui conserveraient l'usage du mariage.

Le *Courier de Rome* a analysé cette question en détail en fin 2009, et pointé du doigt les conséquences ruineuses de cette « *constitution apostolique* » pour le célibat ecclésiastique.

L'abbé Ricossa a également exposé ce dynamitage de discipline ecclésiastique traditionnelle par l'abbé apostat Ratzinger, lors d'une conférence prononcée à Paris le 28 novembre 2009. Nous reproduisons son propos à partir de l'enregistrement de sa conférence⁵¹ :

« 16 :45

« Et quelles sont ces richesses⁵² qui sont propres par exemple aux Anglicans ? on pourrait dire la même choses des Luthériens etc. .

« Et bien la constitution “ *Anglicanorum Coetibus* ” en cite deux.

« Font partie de ces traditions Anglicanes qui enrichissent et qui donc peuvent être gardées, maintenant qu'ils rentrent dans la pleine communion – même trois, on pourrait dire – :

« Le clergé marié, l'organisation synodale de l'église démocratique et surtout la liturgie Anglicane.

⁴⁹ http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-21-A-00-Sodomie_et_St_Pierre_Damien.pdf

⁵⁰ http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit_XVI_Homosexualite.pdf

⁵¹ http://www.virgomaria.net/audios/IMBC/2009-11-28-CD2-Piste4-Integration_des_anglicans_par_Benoit_XVI.mp3

⁵² L'abbé Ricossa reprend les termes de “richesses” du document romain qu'il désapprouve

« Donc ces Anglicans ont une richesse – qui est leur tradition à eux – d’avoir un clergé marié. Clergé qui n’est pas tel, puisqu’ils ne sont pas prêtres ! Mais ils pensent le devenir par l’ordination moderne, qui est ; ils vont échouer une deuxième fois, les pauvres !

« Et bien, toute fois cette constitution va permettre à des simples prêtres de continuer dans leur mariage, et a pratiquer leur mariage. Car l’ordination de personnes mariées existait dans les premiers siècles, mais comportait — beaucoup de monde ne connaît pas cette chose ; il est vrai que le célibat ecclésiastique remonte au premier siècle et pas tout à fait au début de l’Église. Mais au début de l’Église, s’il n’y avait pas le célibat, donc des personnes mariées pouvaient être ordonnées, toutefois, il y avait la “continence ecclésiastique”, c’est-à-dire que ces personnes mariées, comme le dit Saint-Pierre « *Voilà Seigneur que pour Vous, nous avons tout quitté. Notre père et notre mère, notre femme et nos enfants, notre maison et nos champs* ».



« Voyez-vous, voilà ce que faisaient les Apôtres et ce qu’on faisait dans les tous premiers siècles quand le célibat n’était pas encore obligatoire. On pouvait ordonner prêtre ou évêque, des personnes qui avaient été mariées mais qui, sous consentement évidemment de leur épouse, se séparaient, abandonnaient tout : leur maison, leur père, leur mère, leur enfants et leur épouse – n’est-ce pas – pour vivre la plus parfaite chasteté et continence, une fois qu’ils avaient reçu au moins le Diaconat et par la suite même le Sous-Diaconat. Qui sont devenus “Ordres Majeurs” à cause de cela.

« Cette discipline apostolique a été rompue, tout d’abord, par les Orientaux. Car Cochini⁵³ (?) prouve qu’ils ont même falsifié les documents de l’église africaine des 1^{ers} siècles pour pouvoir insérer, donc, le fait que : “ si quelqu’un était marié avant d’être ordonné, pouvait continuer l’usage du mariage tout en demeurant dans les Ordres sacrés ”.

« Cela, bien sûr, les Protestants on fait beaucoup plus, parce que ne reconnaissant plus en réalité, le sacerdoce étant comme une personne quelconque – évidemment, il n’y avait plus de motif pour garder un sacerdoce dans la continence, la virginité et le célibat !

« Alors, ce serait celle-là qu’une tradition ?

« Non seulement – voyez-vous – avec la constitution on admet que ceux qui étaient mariés pourront recevoir les Ordres — évidemment invalidement mais ça c’est une autre question — et ils pourront dans le même temps continuer l’usage du mariage. Cela n’a pas été concédé comme une permission, cas par cas, *ad hominem* et qui devrait finir avec la personne pour laquelle on aurait donné cette dispense, que l’on trouve très rarement, mais aussi dans le passé.

Mais ça devrait être tout d’abord quelque chose de corporatif, c’est-à-dire pour toute cette TAC, c’est-à-dire cette Communion Anglicane Traditionnaliste.

« Et pour le futur ?

« Et bien, pour le futur, évidemment, on a avancé, on avance dans la politique des petits pas – n’est-ce pas – peu à peu.

⁵³ NDLR de VM : ce fut lors du concile « in Trullo » :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Célibat_sacerdotal_selon_les_dogmes_de_l'Église_catholique

« On dit : « la règle c'est que le célibat va demeurer », donc les séminaristes "*anglicans catholiques*" – ce qui vraiment jurent les deux choses ensemble – et bien, normalement vont être liés au célibat, mais ils pourront, cas par cas, en être dispensés. C'est donc la porte ouverte pour avoir non seulement, pour résoudre le cas maintenant, mais même pour le futur.

« Avoir un clergé marié dans le rit latin, ce qui est dit. Évidemment c'est la porte ouverte pour le clergé marié pour tout le rit latin et donc pour tout le monde.

« D'ailleurs le diaconat des gens mariés qui continu à user du mariage, approuvé par Vatican II, c'est déjà la première grave blessure à la discipline apostolique sur ce point. Et ce qu'on a accordé aux « Anglicans maintenant est la deuxième.

« Mais il y a d'autres problèmes plus graves que la question du célibat qui est déjà bien grave !

« Et d'ailleurs, j'ouvre encore une parenthèse pour fermer cette question du célibat.

« On dit, pour des motifs œcuméniques : « étant donné que chez les Orientaux, les évêques ne peuvent pas être mariés ; les évêques Anglicans mariés ne pourront pas être évêques quand ils seront en pleine communion ». Mais là encore, c'est une affirmation avec de la fumée pour tromper les choses. Parce que ce n'est vrai qu'en partie.

« En réalité, ces évêques mariés Anglicans vont être ordonnés prêtres mariés, mais par la suite, ils pourront devenir Ordinaires. Qu'est-ce-que cela veut dire Ordinaire ? Que de fait, ils sont comme des évêques. Ils ont une juridiction épiscopale, tout en étant pas sacré évêque, sur l'*ordionaria* qui est comme un diocèse. Et ils participent à la Conférence épiscopale. De plus, pour ce qui est de la liturgie, ils pourront célébrer avec les insignes épiscopales. Donc ils seront habillés en évêque, ils feront leurs cultes habillés en évêque, ils gouvernent comme un évêque, ils enseignent comme un évêque, ils font parti de la hiérarchie comme un évêque, MAIS ILS NE SONT PAS DES ÉVÊQUES !

« Bon, allez comprendre, il leur manque seulement le fait d'ordonner des prêtres. Donc voilà la porte déjà ouverte même pour l'évêque.

« Mais je vous disais, la question du célibat est grave mais elle n'est pas la plus grave...

« 22 :48 » Abbé Ricossa

L'abbé Lorans voudrait nous faire croire que l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI, supposément visé par les affaires de pédophilie, le serait en raison de sa défense du célibat ecclésiastique, alors que c'est lui-même qui a ouvert la porte à la ruine de ce célibat. Répétons l'abbé Ricossa :

« Et pour le futur ?

Et bien, pour le futur, évidemment, on a avancé, on avance dans la politique des petits pas – n'est-ce pas – peu à peu.

On dit : « la règle c'est que le célibat va demeurer », donc les séminaristes "*anglicans catholiques*" – ce qui vraiment jurent les deux choses ensemble – et bien, normalement vont être liés au célibat, mais ils pourront, cas par cas, en être dispensés. C'est donc la porte ouverte pour avoir non seulement, pour résoudre le cas maintenant, mais même pour le futur.

Avoir un clergé marié dans le rit latin, ce qui est dit. Évidemment c'est la porte ouverte pour le clergé marié pour tout le rit latin et donc pour tout le monde.

D'ailleurs le diaconat des gens mariés qui continu à user du mariage, approuvé par Vatican II, c'est déjà la première grave blessure à la discipline apostolique sur ce point. Et ce qu'on a accordé aux Anglicans maintenant est la deuxième. »

Quelle imposture de la part de l'abbé Lorans.

Quel « **Grand honnête homme** », si soucieux de bien informer les familles des catholiques de la Tradition !

Avec cette dernière démonstration, c'est toute la tentative de l'abbé Lorans de protéger Vatican II et l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI qui s'effondre.

§§§



Mgr Lefebvre faisant baisser son anneau épiscopal à de jeunes enfants
Le fondateur de la FSSPX avait un autre souci des jeunes âmes que son successeur Mgr Fellay qui se prépare depuis 10 ans à les livrer à l'église [secte] Conciliaire pédophile à cause de Vatican II
Que deviendront les enfants une fois la Fraternité Saint Pie X ralliée à la « mafia » du Vatican et à ses protecteurs de pédophiles ?

3. Une inversion par l'abbé Lorans du véritable complot dénoncé par Mgr Lefebvre : pour lui, la « mafia » c'était l'abbé apostat Ratzinger

Alors que ce clerc et ses acolytes, comme l'abbé Celier, n'ont de cesse de se gausser de la dénonciation d'une organisation de la subversion contre l'Église depuis des lustres, en ricanant de ce qu'ils appellent « **la théorie du complot** » avec un fou rire étouffé et ruisselant de mépris, **les voici subitement devenus des adeptes forcenés d'une nouvelle « théorie du complot »** :

« Bien évidemment, les adversaires de (...) dénonceront même le phantasme clérical du complot antichrétien... Doit-on les croire ? »

L'abbé Lorans veut désormais blanchir l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI au nom d'un « **complot** » dont ce dernier serait la victime, mais se refuse totalement à reconnaître que ce même faux « **Pontife** » puisse être l'un des acteurs principaux du complot « **Vatican II** » contre l'Église catholique, à l'opposé des déclarations de Mgr Lefebvre.



Ratzinger et son équipe : une « **mafia** » selon Mgr Lefebvre
Un « **homme intègre** » selon Mgr Fellay



Si les clercs de la FSSPX ne veulent pas que l'œuvre fondée par Mgr Lefebvre ne suive le chemin épouvantable de l'église [secte] Conciliaire, dont nous observons aujourd'hui qu'elle « **tombe en ruine** », comme l'écrivait Mgr Lefebvre, il leur faudra passer le « **karcher** » à la tête de la FSSPX devenue la proie d'une petite camarilla de clercs infiltrés, à l'image du bon abbé Lorans, dont il est urgent qu'elle soit enfin débarquée de ses fonctions puis expulsée sans ménagement **pour haute trahison de la Foi catholique.**

Continuons le bon combat

La Rédaction de *Virgo-Maria*

© 2010 *virgo-maria.org*

Derrière la dénonciation du scandale des prêtres pédophiles⁵⁴

17-04-2010

Classé sous **Actualités, Rome**



Rien ne semble pouvoir faire cesser la campagne médiatique internationale lancée depuis plusieurs mois contre l'Église et le pape. Le 20 mars, Benoît XVI adresse une **Lettre aux catholiques irlandais** sur les crimes des prêtres pédophiles où il dit sa honte et sa douleur devant de tels agissements. Le 12 avril, le Saint-Siège publie sur son site Internet le rappel des procédures judiciaires à suivre contre ces abus sexuels scandaleux. Entre ces deux dates, la Salle de presse du Vatican, plusieurs cardinaux, de nombreux évêques à travers le monde cherchent à rétablir les faits. En vain. La presse déverse chaque jour de nouvelles révélations censées montrer le silence coupable du cardinal **Joseph Ratzinger**, devenu aujourd'hui Benoît XVI, devant ces crimes.

Pourquoi ? Parce que ceux qui alimentent cette campagne n'ont pas encore atteint leur but : discréditer l'Église dans son ensemble pour obtenir la suppression du célibat ecclésiastique.

Le raisonnement simpliste qu'ils veulent imposer à l'opinion publique pour arriver à l'abrogation du célibat consacré se résume ainsi : les prêtres catholiques sont pédophiles parce qu'ils sont célibataires. Ou de façon plus médiatique : le célibat ecclésiastique est un crime, puisqu'il est responsable des agissements criminels des prêtres pédophiles que l'Église a cherché à étouffer. Et donc le pape est lui-même complice puisqu'il entend maintenir le clergé catholique dans ce célibat criminogène.

Bien évidemment, les adversaires de l'Église souriront de mépris devant ce raccourci. Ils diront qu'ils n'ont cure du célibat des prêtres, car ils ne s'intéressent qu'à la défense des victimes innocentes. Ils dénonceront même le phantasme clérical du complot antichrétien... Doit-on les croire ? Eux que l'on voit militer « contre la 'castration'(sic) imposée aux clercs au nom d'une vision anachronique qui relève de l'Ancien régime (sic) et qui permet à toutes les perversités de s'y dissimuler de façon impunie » ; eux qui se disent bien décidés à « appuyer un prêtre rejeté par sa hiérarchie parce qu'il vit avec une femme, ou un homme », comme le déclare sans ambages le Manifeste de *Golias*, paru en février 2009, revue ultra-progressiste dont le rédacteur en chef, **Christian Terras**, était l'invité de l'émission grand public de France Inter, *Le téléphone sonne*, le lundi de Pâques, 5 avril, aux côtés de **Frédéric Lenoir**, directeur du *Monde des religions* qui fait paraître ces jours-ci chez Fayard un « Comment Jésus est devenu Dieu ».

Pour ce dossier sur l'affaire des prêtres pédophiles, il nous paraît nécessaire de rappeler la **gravité des faits (I)** et la **netteté de leur condamnation** par l'Église (II), Benoît XVI n'hésitant pas à dénoncer le mutisme de certains prélats dans sa *Lettre aux catholiques d'Irlande*. Puis, en observant la manière dont la campagne de presse sur cette affaire est menée, il devient clair que c'est le **célibat sacerdotal** qui est visé, à travers l'Église et le pape (III).

I. Les principales affaires

Allemagne

Le scandale a d'abord éclaté avec les révélations d'abus commis par deux prêtres enseignant au collège Canisius de Berlin, qui a formé de nombreux membres de l'élite politique et économique du pays. La direction a reconnu que des élèves avaient été victimes, dans les années 1970 et 1980, d'abus sexuels de la part d'au moins deux clercs, aujourd'hui à la retraite. Le scandale s'est ensuite étendu à d'autres collèges jésuites en Allemagne, avec notamment l'implication d'un troisième professeur et de nouveaux établissements jésuites à Hanovre, Bonn et St. Blasien, dans le sud du pays. L'affaire la plus médiatisée fut celle des petits chanteurs de la chorale de Ratisbonne, dirigée de 1964 à 1994 par le frère du pape, Mgr **Georg Ratzinger**. Révélée au début du mois de mars par l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*,

⁵⁴ <http://www.dici.org/?p=14410>

l'accusation la plus grave concerne son supposé silence sur des sévices « à caractère sexuel » commis par un ancien directeur de l'internat. Le metteur en scène et compositeur **Franz Wittenbrink**, pensionnaire de l'internat de Ratisbonne jusqu'en 1967, a témoigné dans le *Spiegel*, au sujet de ces abus sexuels commis sur plusieurs élèves : « Tout le monde était au courant », a-t-il affirmé. Mgr Georg Ratzinger dément avoir eu connaissance de telles affaires, la chorale étant un institut distinct de l'internat. Il a simplement admis, tout en le regrettant, avoir administré des gifles à des élèves.

Irlande

Deux rapports publiés en mai et en novembre 2009 ont révélé que des responsables de l'archevêché de **Dublin** ont couvert de nombreux abus sexuels commis par des prêtres sur des centaines d'enfants pendant des décennies. Il y aurait 14 500 victimes... Quatre évêques ont proposé leur démission ; deux ont, pour l'instant, été acceptées. Depuis les années 1960, des centaines d'enfants, rattachés aux différents diocèses de la région de Dublin, auraient ainsi été violés par les prêtres de leurs paroisses. Des faits de la plus haute gravité que les autorités de l'archidiocèse auraient décidé, durant quatre décennies, de passer sous silence. C'est en tout cas ce qu'ont révélé les **deux rapports du gouvernement irlandais** publiés en 2009. Les cinq volumes de ces rapports, dont la rédaction a pris neuf ans, dépeignent les orphelinats et les écoles spécialisées d'Irlande comme des lieux où les pensionnaires étaient « en proie à la peur, aux négligences et à des agressions sexuelles généralisées ». Plusieurs représentants de l'État sont également accusés d'avoir encouragé le camouflage de ces faits. L'épiscopat irlandais n'est pas épargné non plus, puisque la commission d'enquête évoque un souci « obsessionnel » du secret et un parti pris de silence, tout en notant que la situation s'est améliorée après 1996.

Peu de temps après la publication du second rapport, Benoît XVI a convoqué, en novembre 2009, l'ensemble des évêques irlandais à Rome. Le communiqué du Saint-Siège est d'une rare netteté : « Les abus sexuels sur des enfants et des jeunes gens sont non seulement un crime atroce, mais aussi un **péché grave** qui offense Dieu et blesse la dignité de la personne humaine créée à son image ». Le pape a demandé aux évêques d'affronter « la crise présente » avec « honnêteté et courage ». L'objectif étant de « restaurer la crédibilité spirituelle et morale de l'Église ».

États-Unis

Le scandale a éclaté en 2002, à Boston, dans l'État du Massachusetts où l'on a appris que le cardinal **Bernard Law** avait couvert des centaines de faits graves pendant de nombreuses années. Le prélat savait que des membres du clergé américain étaient responsables de maltraitances sexuelles. Cherchant à étouffer les affaires, les unes après les autres, il préférerait changer de paroisse les ecclésiastiques concernés au lieu de les dénoncer à la justice civile ou de les suspendre de leur charge et d'en référer à Rome.

Sa passivité ayant été rendue publique, le cardinal Law démissionna et le retentissement national de l'affaire encouragea les regroupements de victimes. Ce fut le début d'une longue et pénible suite de révélations. Deux ans plus tard, la hiérarchie catholique américaine publia une étude réalisée par le **John Jay College of Criminal Justice** à New York. Les conclusions furent accablantes : **4.400 prêtres accusés d'avoir agressé 11.000 enfants** aux États-Unis, soit 4% de l'ensemble des 110.000 prêtres ayant été en fonction entre 1950 et 2002. Même si la plupart des faits remonte aux années 70 (on enregistre « seulement » une douzaine de cas depuis le début des années 2000), il n'est pas à exclure que d'autres affaires aient été depuis étouffées.

Au total, on estime que les poursuites pour abus sexuels ont coûté quelque 2,7 milliards de dollars à l'Église catholique américaine. Cinq diocèses (San Diego en Californie, Davenport en Iowa, Portland en Oregon, Spokane dans l'État de Washington et Tucson en Arizona) se sont placés sous la protection de la loi en faveur des entreprises en faillite.

Face à l'ampleur du scandale, la conférence épiscopale américaine a rédigé une **Charte pour la protection des enfants et des jeunes**, qui prévoit la suspension d'un prêtre de sa charge dès la première accusation portée à son encontre, la saisine systématique de la justice civile et un accompagnement psychologique des séminaristes.

Autriche

L'actuel supérieur de la prestigieuse abbaye Saint-Pierre de **Salzbourg** a reconnu avoir abusé « une fois » d'un jeune Autrichien, âgé aujourd'hui de 53 ans. Lequel affirme avoir été maltraité sexuellement pendant six ans par deux autres religieux de cette abbaye bénédictine. Ces deux religieux, dont l'un est aujourd'hui décédé, avaient d'ailleurs déjà été arrêtés et condamnés en 2005 pour abus sexuels sur mineur au Maroc.

Une autre affaire concerne un cas d'abus sexuel sur mineur, dans les années 1980, par un religieux dans un internat catholique à **Bregenz**, dans le Vorarlberg, à l'ouest de l'Autriche.

Au Vatican, on évoque dix-sept affaires avérées qui seraient actuellement traitées par les autorités ecclésiastiques autrichiennes. Sans chercher à relativiser ces faits extrêmement graves, Rome précise que l'Autriche fait face en ce moment à « 510 autres cas » similaires et sur la même période mais dans « d'autres milieux » c'est-à-dire hors du clergé catholique (soit 96,7% des cas).

En 1995, l'archevêque de Vienne, le cardinal **Hans Hermann Groër**, avait démissionné après avoir été accusé de harcèlement sexuel.

Mexique

En 2006, le Père **Marcial Maciel Degollado** doit abandonner toutes ses fonctions en raison des actes pédophiles dont il est accusé. Décédé en 2008 à l'âge de 88 ans, le fondateur des Légionnaires du Christ, qui revendiquent plus de 700 prêtres et 3.000 séminaristes dans le monde, a toujours clamé son innocence. Pourtant huit anciens séminaristes affirment avoir été victimes, il y a une quarantaine d'années, d'abus sexuels de la part de ce prêtre quand ils avaient entre 10 et 16 ans.

L'enquête de vérification menée directement en avril 2005 par le P. **Charles Scicluna**, Promoteur de justice de la Congrégation pour la doctrine de la foi, a permis d'auditionner jusqu'à 32 plaignants... Cette affaire provoqua de profonds remous au Vatican, en Amérique latine et en Amérique du Nord tant l'œuvre d'évangélisation des Légionnaires du Christ avait été encouragée à maintes reprises par le pape **Jean-Paul II**. Sans désavouer le soutien de son prédécesseur aux Légionnaires, Benoît XVI a toutefois fermement réagi en 2006, en demandant au P. Marcial Maciel Degollado – 85 ans à l'époque de ces révélations – de « renoncer à tout ministère public » et de « vivre une vie retirée dans la prière et la pénitence ».

L'année suivant sa mort, la presse américaine révéla l'existence d'une fille cachée, puis celle de deux autres enfants. Les responsables actuels de la congrégation religieuse ont officiellement demandé pardon le 26 mars 2010, reconnaissant avoir eu besoin de « temps » pour accepter les accusations portées contre leur fondateur. Ils ont déclaré que le Père Maciel ne peut plus être considéré « comme un modèle de vie chrétienne ou sacerdotale ».

II. La condamnation par l'Église

On parle de pédophilie quand un individu se livre à des agissements sexuels avec ou sans violence, sur des enfants de moins de 15 ans. Dans son édition du 10 mars 2010, le quotidien *La Croix* fournit quelques données statistiques établies par le *Réseau irlandais de crise sur les viols* (RCNI) dans un rapport publié en 2008. On y apprend notamment que 50,8 % des agresseurs sont des parents (père, oncle, grand-père), 34 % des proches (voisins, amis de la famille), et 3,4 % des personnes exerçant une autorité (prêtre, instituteur, pédiatre...). Sans excuser le comportement scandaleux de certains prêtres et le silence coupable de leurs supérieurs, ces chiffres ont le mérite de rappeler aux ennemis de l'Église que la pédophilie touche avant tout la cellule familiale. Ce sont certainement de telles données qui ont fait dire au porte-parole du Vatican, le Père **Federico Lombardi**, que « les personnes objectives et informées savent que le problème est beaucoup plus large et que le fait de concentrer les accusations seulement sur l'Église conduit à fausser le point de vue ».

En 2002, alors que le scandale venait d'éclater aux États-Unis, le cardinal **Dario Castrillón Hoyos**, à l'époque Préfet de la Congrégation pour le clergé, rappelait que « l'Église a toujours défendu la morale publique et le bien commun et elle est intervenue en défense de la sainteté de vie des prêtres, en établissant avec ses peines canoniques des sanctions pour ces crimes. » Il rappelait que déjà, dans le Code de droit canonique de 1917, le canon 2359 § 2 stipule : « *Si delictum admiserint contra sextum decalogi praeceptum cum minoribus infra aetatem sexdecim annorum... suspendantur, infames delarentur, quolibet officio, beneficio, dignitate, munere, qui quod habeant, priventur, et in casibus gravioribus deponantur* » ; le clerc « qui se serait rendu coupable d'un délit contre le 6^e commandement du Décalogue avec des mineurs de moins de 16 ans, sera suspendu, déclaré infâme, sera privé, s'il en a, de tout office, bénéfice, dignité, charge, et dans les cas plus graves il sera déposé. »

La procédure en cas d'acte de pédophilie avéré a été déterminée par le *Motu Proprio Sacramentorum sanctitatis tutela* promulgué par **Jean-Paul II** le 30 avril 2001 et précisé par la lettre *De delictis gravioribus*, du cardinal **Joseph Ratzinger**, le 18 mai 2001. L'autorité de la Congrégation pour la doctrine de la foi fut alors renforcée pour lui permettre de mener à bien les enquêtes en interne. Le *Motu Proprio* indique que les abus sexuels sur mineurs sont inadmissibles, considérés comme *delicta graviora* (« délits particulièrement graves ») et passibles des peines canoniques les plus sévères. C'est ce que rappelle notamment Mgr **Charles J. Scicluna** dans un entretien publié le 13 mars 2010 dans *L'Avvenire*, journal de la Conférence épiscopale italienne (voir [DICI n°212](#)).

Le 12 avril, le Vatican a tenu à mettre en ligne sur son site Internet les lignes directrices de la procédure à suivre en cas d'abus sexuels de la part d'ecclésiastiques. On peut y lire que « l'évêque local doit enquêter sur chaque allégation d'abus sexuel commis par un prêtre contre un mineur. Si l'allégation semble avérée, le cas est transmis à la Congrégation pour la doctrine de la foi ». Le document précise que la dénonciation des abus « aux autorités compétentes doit toujours respecter les dispositions de la loi civile ». Il indique que durant l'enquête préliminaire « l'évêque peut imposer des mesures de précaution » pour protéger la communauté ainsi que les victimes. Cette note ajoute que « dans les cas très graves, lorsqu'un tribunal civil a jugé un prêtre coupable d'abus sexuel sur des mineurs », la Congrégation de la foi peut décider de transférer le cas directement au Saint-Père et lui demander un décret de réduction à l'état laïc du coupable. Et de souligner qu'il n'y a pas d'appel possible après un tel décret papal.

III. Derrière le pape, le célibat consacré

Au fil des semaines, la révélation des scandales s'amplifie dans la presse internationale. Mais une seule et même personne est toujours visée : Benoît XVI. Si le pape n'est jamais l'accusé principal, il n'en est pas moins la cible des critiques qui fusent de partout. Que lui reproche-t-on ? Comme pour Pie XII : son silence coupable, cherchant à protéger l'institution au détriment des victimes.

On a, dans un premier temps, tenté d'atteindre Benoît XVI à travers son frère aîné, **Georg Ratzinger**, Maître de chapelle des petits chanteurs de Ratisbonne de 1964 à 1993, lui-même non pas soupçonné directement, mais suspect aux yeux des médias d'avoir gardé le silence (voir plus haut).

Puis, Benoît XVI est accusé par la ministre allemande de la Justice **Sabine Leutheusser-Schnarrenberger**, d'avoir « entravé les enquêtes sur les abus sexuels ». Celle-ci faisait référence à la lettre aux évêques qui suivait le Motu Proprio *Sacramentorum sanctitatis tutela* (voir plus haut). Cette lettre, perçue comme une consigne incitant au « silence », émanait du cardinal Joseph Ratzinger, alors préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi (lire la réponse de Mgr Charles J. Scicluna dans le **DICI n°212**).

Ensuite, le pape est mis en cause pour avoir hébergé en 1980 un prêtre soupçonné de pédophilie, alors qu'il était à la tête de l'archidiocèse de Munich. Révélée le 13 mars 2010 par le quotidien munichois *Süddeutsche Zeitung*, cette information a rapidement suscité la réaction de l'archevêché qui a clairement précisé que « Mgr Ratzinger » n'avait été consulté que pour « l'accueil du prêtre suspect en vue de suivre une thérapie » à Munich. Le vicaire général de l'époque, Mgr **Gerhard Gruber**, a assumé « l'entière responsabilité » de l'affectation de ce prêtre dans une paroisse, reconnaissant « une grave erreur » puisque cet ecclésiastique sera, en 1986, condamné en justice pour abus sexuels sur mineurs.

Avant Pâques, le *New-York Times* révèle que le futur pape Benoît XVI et d'autres responsables du Vatican auraient couvert les abus sexuels d'un prêtre américain, dans le Wisconsin, de 1950 à 1974. Ce religieux est soupçonné d'avoir violenté environ 200 enfants d'une école pour sourds. Les documents, qui proviennent d'une action en justice contre ces turpitudes, font état d'une correspondance adressée directement par le prêtre **Lawrence C. Murphy** au cardinal Joseph Ratzinger en 1996. Le quotidien new-yorkais affirme qu'un procès secret devant un tribunal ecclésiastique contre le Père Murphy avait été arrêté après qu'il eût écrit au futur pape, le suppliant de faire cesser cette procédure. Lawrence Murphy est mort deux ans plus tard en 1998, toujours prêtre. Dans une réponse transmise au *New York Times*, le porte-parole du Vatican, le Père **Federico Lombardi**, souligne que la Congrégation de la foi n'a été saisie « pour la première fois » qu'à « la fin des années 90, après que plus de **deux décennies se soient écoulées** » depuis la révélation des abus aux responsables du diocèse et à la police. Le P. Lombardi rappelle par ailleurs que les autorités civiles américaines ont enquêté sur le P. Murphy dans les années 70, suite aux accusations de ses victimes, mais que ces enquêtes ont été abandonnées.

Après Pâques, l'agence de presse américaine *Associated Press* publie, le 9 avril, une lettre datant de 1985 et signée du cardinal Joseph Ratzinger. Cette lettre est extraite d'une correspondance de plusieurs années entre le diocèse d'Oakland, en Californie, et le Vatican sur l'éventuelle réduction à l'état laïc du prêtre **Stephen Kiesle** rendu coupable de « libertés sexuelles » prises avec « six adolescents âgés de 11 à 13 ans », à la fin des années 70.

Dans sa réponse, rédigée en latin, le cardinal Ratzinger reconnaît la « gravité » de la situation, mais il se montre réticent à prendre une décision immédiate. Il s'inquiète des effets qu'une telle décision pourrait avoir pour « le bien de l'Église universelle ». Selon le prélat allemand, l'affaire doit faire l'objet « d'une attention particulière qui nécessite beaucoup de temps ». Le P. Kiesle sera finalement réduit à l'état laïc en 1987.

En France, les gros titres visant le pape sont éloquentes : « Les scandales sexuels du Vatican » (*Journal du Dimanche* du 5 mars), « Le Vatican aurait couvert les abus sexuels (...) » (*20 minutes* du 25 mars 2010), « Benoît XVI accusé d'avoir caché un nouveau scandale pédophile » (*Le Monde* du 25 mars), « Pédophilie : Ces scandales dont Benoît XVI n'a pas pu ignorer l'existence » (*20 minutes* du 26 mars), « Pédophilie : Benoît XVI à nouveau mis en cause » (*Le Figaro* du 10 avril)... Face à ces attaques concertées, les évêques français sont intervenus publiquement pour défendre l'action de Benoît XVI. Ainsi, le cardinal **Jean-Pierre Ricard**, dans *La Croix* du 5 avril, a dit son « étonnement » du procès fait au pape : « Je travaille avec lui depuis 2002 dans le cadre de la Congrégation pour la doctrine de la foi. Il a toujours été très exigeant sur ce point » souligne-t-il. « Il y a une campagne de dénigrement et de calomnies qui vise à salir le pape », analyse de son côté le cardinal **André Vingt-Trois** (*Le Parisien* du 5 avril). « Or, poursuit-il, c'est le cardinal Ratzinger alors préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi qui a encouragé les évêques à agir contre la pédophilie en leur demandant de systématiquement transmettre ces affaires à Rome. »

Selon *L'Osservatore Romano* du 25 mars « la tendance qui domine dans les médias », à savoir « négliger les faits » et « forcer les interprétations » a pour objectif de donner l'impression que l'Église catholique est « la seule responsable des abus sexuels, une image qui ne correspond pas à la réalité. » Et de condamner « l'intention ignoble de parvenir à frapper, coûte que coûte, Benoît XVI et ses proches collaborateurs. »

Pour Mgr **Gianfranco Girotti**, l'ancien sous-secrétaire du cardinal Ratzinger à la Congrégation pour la doctrine de la foi, l'attitude du futur pape a toujours été « inflexible face au péché (...). Parler d'étouffement est vraiment absurde (...). Cela n'a jamais été la politique de la Congrégation, encore moins avec le cardinal Joseph Ratzinger. » (*Javie.fr*, mise en ligne le 29 mars).

Dans un article publié par le quotidien britannique *The Times* et repris par *L'Osservatore Romano* du 28 mars, le président de la Conférence épiscopale d'Angleterre et du Pays de Galles, Mgr **Vincent Nichols**, soutient la qualité du travail effectué par le cardinal Ratzinger lorsqu'il était à la tête de la Congrégation pour la doctrine de la foi, notant de surcroît qu'aucune organisation de son pays n'avait jusqu'alors fait autant que l'Église pour lutter contre la pédophilie. L'actuel préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, le cardinal **William Joseph Levada**, a pour sa part fustigé le *New York Times*, qui tente, depuis quelques semaines, de porter atteinte à la réputation du Saint-Père. Pour le haut

prélat, cité par l'*Associated Press* le 2 avril, le quotidien américain essaie « d'utiliser les dossiers fraîchement dénichés pour accuser le pape d'indulgence et d'inaction », alors même, comme le rappelle le cardinal **Christoph Schönborn**, sur les ondes de la radio publique autrichienne ORF, que « Benoît XVI a toujours tenu une ligne claire contraire à l'étouffement ». L'archevêque de Vienne ajoute qu'il connaît le pape « depuis 37 ans » et qu'il a « toujours été favorable à faire la lumière, ce qui n'a pas toujours plu au Vatican. »

Le cardinal suisse, **Georges Cottier**, dans un entretien paru dans l'hebdomadaire catholique français *Famille chrétienne* daté du 3 avril 2010, dénonce des « calomnies », des attaques menées avec « perfidie » contre le pape. Il accuse tout particulièrement le contestataire progressiste **Hans Küng**, qui a lancé des « attaques personnelles parfaitement odieuses. » Plus largement, le prélat constate « beaucoup d'inconscience et de légèreté » dans une bataille où la « bêtise » domine, jetant un voile sur les intelligences. Selon lui, de nombreuses personnes sont de « pures marionnettes manipulées par les forces du mal » qui se déchaînent contre l'Église.

« **Les insuffisances de quelques fils de l'Église sont l'occasion de détruire les enseignements de l'Église** »

Mgr **Rino Fisichella**, président de l'Académie pontificale pour la vie, a affirmé quant à lui, sur *Radio Vatican* le 6 avril dernier, qu'« il n'y a jamais eu, par le passé, de série d'attaques aussi violentes et prenant de telles proportions », dues aux « idéologies dominantes qui voudraient imposer une culture de mort. » L'intellectuel américain, **George Weigel** réagissait également sur cette même station de radio, soulignant que « le pape est attaqué parce qu'il affirme l'existence de la vérité » alors que « des forces puissantes en Occident » la nient. À ses yeux, certains voient « dans les insuffisances de quelques fils de l'Église l'opportunité de détruire les enseignements de l'Église », l'excluant du débat public sur les thèmes cruciaux. Dans cette attaque, George Weigel voit encore **l'implication de secteurs catholiques** qui poursuivent une « révolution encore jamais réalisée : la diminution de l'autorité des évêques, l'ordination des femmes, la fin du célibat. »

En effet, le célibat ecclésiastique est considéré par ceux qui alimentent cette campagne médiatique comme le responsable des crimes des prêtres pédophiles. Ce qui permet à l'ancien archevêque de Milan, le cardinal progressiste **Carlo Maria Martini**, de déclarer dans le quotidien autrichien *Die Presse* du 28 mars, qu'il faut « trouver de nouvelles voies » pour éviter les cas de pédophilie, parmi lesquelles « le réexamen de l'obligation du célibat. » Ce à quoi le cardinal **Walter Kasper**, président du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, dans un entretien accordé au quotidien italien *La Stampa* et publié le 29 mars, a rétorqué que « le célibat n'a assurément rien à voir avec les abus sexuels du clergé sur des mineurs », considérant « tout à fait inopportun de soulever à nouveau la question (du célibat sacerdotal, ndlr) dans le climat actuel, envenimé par des polémiques et des scandales ». Le président de la Conférence des évêques suisses, Mgr **Norbert Brunner** a rappelé, à l'occasion d'une conférence de presse donnée le 31 mars, que « seuls 5% [des actes pédophiles] sont commis par des personnes vivant comme célibataires ».

Dans *La France catholique* du 6 mars 2010, **Gérard Leclerc** souligne que « les prisons sont peuplées de délinquants sexuels mariés et pères de famille et d'ailleurs l'essentiel des crimes pédophiles est de nature incestueuse », comme le démontrent également les chiffres cités plus haut, publiés en Irlande par le RCNI. **Jean-Pierre Denis** s'interroge dans l'hebdomadaire *La Vie*, daté du 18 mars 2010 : « L'an dernier, 40% des meurtres ont été commis en famille. Faut-il abolir la famille ? 110 femmes ont été tuées par leur conjoint. Faut-il interdire le couple hétérosexuel ? » Le cardinal **André Vingt-Trois** déclare, dans *Le Parisien* du 4 avril, qu'il ne faut pas faire « de lien entre pédophilie et célibat, pas plus qu'il n'y a de lien entre pédophilie et vie conjugale. Pourtant, c'est dans la vie conjugale qu'il y a le plus de pédophilie : 80% de ces crimes sont commis dans l'environnement familial. La question n'est donc pas celle du célibat. »

Commentaire : Cette crise permettra-t-elle d'ouvrir les yeux à ceux qui croient que « l'ouverture au monde » mettra l'Église à l'abri des critiques de la société moderne ? Le philosophe italien Romano Amerio, dans son ouvrage monumental *Iota Unum* (NEL, 1987), décrit la période post-conciliaire comme un temps où « l'Église semble redouter d'être rejetée, comme elle l'est positivement par une grande fraction du genre humain. Alors elle cherche à décolorer ses propres particularités méritoires et à colorer en revanche les traits qu'elle a en commun avec le monde ». Mais la crise présente montre que le monde moderne ne se contente pas des « ouvertures » de l'Église en sa direction. La modernité exige une Église non seulement dans le monde, mais aussi du monde, celui-là même dont saint Jean disait, dans sa première Épître, qu'il se caractérise par la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux et l'orgueil de la vie. Saint Augustin dans ses *Confessions* et Bossuet dans son *Traité de la concupiscence* offrent sur ce sujet des commentaires qui pour être anté-conciliaires n'en sont pas moins actuels. Plus près de nous, on pourra se reporter aux deux livres d'un conciliaire candidement surpris par « l'hostilité irréductible » de la société moderne à l'égard de l'Église catholique, **René Rémond**, *Le christianisme en accusation* (DDB, 2000) et *Le nouvel anti-christianisme* (DDB, 2005). Plus lucide, plus réaliste aussi, *L'enquête sur la christianophobie*, de **Michel De Jaeghere** (Renaissance catholique, 2005), cite fort à-propos **Charles Péguy** : « Jésus, prince du spirituel, a fondé une Église qui n'a point cessé d'être combattue dans le spirituel et dans le temporel et qui ne cessera point de militer ».

(Sources : apic/lmedia/AP/AFP/Le Monde/La Croix/Le Figaro/Le Parisien/La Vie/Zenit /VIS- DIC1 n°213 du 17/04/10)

Lire également :

[Des célébrations pascales marquées par l'actualité](#)

[La lettre de Benoît XVI aux catholiques d'Irlande](#)

[Attaques contre le célibat ecclésiastique](#)

Le scandale des prêtres pédophiles

Le Vicaire général de Munich a-t-il été contraint de servir de bouc émissaire à Ratzinger ?

par Conny Neumann

Lorsqu'il était archevêque en Allemagne, Josef Ratzinger – aujourd'hui pape Benoît XVI – a présidé une réunion au cours de laquelle il était question de la thérapie d'un prêtre pédophile et des dispositions à prendre pour organiser la vie de ce dernier. Il était donc sûrement au courant du passé criminel de l'intéressé.

La hiérarchie de l'Église catholique a imputé l'entière responsabilité de la mutation d'un prêtre pédophile connu à Gerhard Gruber, Vicaire général en retraite, qui faisait office d'adjoint à Josef Ratzinger lorsque celui-ci était archevêque. Or, Gruber conteste actuellement la déclaration de l'Église selon laquelle il aurait « agi de sa propre autorité », formule dont il soutient que nul n'a jamais discuté avec lui.

Le plan d'urgence a été hâtivement établi à l'archidiocèse de Munich et Freising le soir du 11 mars, qui était un jeudi. Le quotidien *Süddeutsche Zeitung* avait fait état du scandale relatif au prêtre pédophile Peter H., et l'affaire des abus sexuels commis au sein de l'Église se rapprochait dangereusement du pape.

Peter H., vicaire dans la ville d'Essen, en Allemagne occidentale, qui avait abusé de jeunes garçons à plusieurs reprises, fut affecté en 1980 à Munich, où on lui attribua de nouvelles fonctions pastorales. Il eut ainsi l'occasion d'abuser d'encore plus d'enfants. L'archevêque et président du conseil diocésain, qui avait approuvé l'affectation de H., n'était autre que Josef Ratzinger, aujourd'hui Benoît XVI.

Ratzinger a aussi présidé le 15 janvier 1980 une réunion au cours de laquelle il était question de la thérapie de H. et des dispositions à prendre pour organiser la vie de ce dernier. Il était donc sûrement au courant du passé criminel de l'intéressé. À cause de cela, le diocèse a déployé des efforts considérables, ces dernières semaines, afin d'expliquer pourquoi le pape actuel ne pouvait être tenu pour responsable du maintien de H. dans son diocèse.

Ces efforts s'appuyaient sur des documents trouvés dans les archives du diocèse au sujet de H. et portant la signature de quelqu'un d'autre à l'époque : le loyal Vicaire général Gerhard Gruber, adjoint de Ratzinger durant le temps où celui-ci était archevêque.

Apparemment, aucun membre de la cellule de crise ne s'est opposé à l'idée de « retirer le pape Benoît XVI de la ligne de feu » et de prendre pour bouc émissaire un Gruber âgé de 81 ans. Le matin du 12 mars, tandis que le service de presse s'affairait à rédiger une déclaration dans laquelle il faisait porter à Gruber toute la responsabilité de la nomination de H. comme vicaire, non sans y ajouter les excuses personnelles du vieil homme, un membre de l'archidiocèse harcelait au téléphone l'ecclésiastique en retraite.

Mais Gruber, qui se sentait sous pression, devait se confier ensuite à des amis théologiens. Il leur dit qu'on lui avait « demandé » avec insistance d'assumer toute la responsabilité de l'affaire et que les membres de la hiérarchie lui avaient transmis la télécopie d'une déclaration à laquelle ils le chargeaient d'apporter toutes les modifications qu'il jugerait nécessaire.

Des « décisions incorrectes »

Selon la déclaration publiée par l'archidiocèse, Ratzinger était en partie responsable de la décision d'accepter la nomination de H. « Nonobstant cette décision », toutefois, H. a été nommé « par celui qui était

⁵⁵ <http://www.spiegel.de/international/germany/0,1518,689761,00.html>

alors Vicaire général » pour prendre part sans restriction aux tâches pastorales dans une paroisse de Munich. La déclaration poursuivait dans ces termes : « Gruber assume toute la responsabilité des décisions incorrectes ». Un porte-parole de l'archidiocèse ajouta ensuite que Gruber avait « agi de sa propre autorité » dans le cas de Peter H.

Les amis de Gruber disent que le vieil homme ne connaissait que certaines parties de la déclaration, que l'on s'était apparemment servi de lui comme bouc-émissaire et qu'il subissait de ce fait un surcroît d'émotions. À la surprise générale, Gruber publia une lettre ouverte dans laquelle il évoquait la déclaration de l'archidiocèse, écrivant qu'il ne signait jamais des documents sur l'élaboration desquelles il n'avait aucune influence. Il se disait également « très choqué » devant la « manière dont les incidents ont été présentés » par l'archidiocèse. Il finissait en déclarant : « Et il n'a pas été question avec moi du membre de phrase “agi de sa propre autorité”. »

L'archidiocèse n'a pas souhaité commenter ces accusations, sauf pour réaffirmer sa conviction que l'ancien Vicaire général avait agi de sa propre autorité dans le cas de Peter H. et qu'il avait reconnu avoir commis des erreurs. Gruber est parti en voyage pour se remettre de ces « semaines qui ont été extrêmement stressantes pour moi ». Sa loyauté est grandement appréciée à Munich. L'archevêque Reinhard Marx, écrit Gruber, a adressé à celui-ci ses meilleurs souhaits et « m'a exprimé sa gratitude pour ma “participation”. »

(Traduit de l'allemand en anglais par Christopher Sultan)

ANNEXE C – Références VM sur les méfaits au sein de la FSSPX de l'abbé LORANS

2006

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-03-30-1-00-Les_Passages_du_Remnant_occultes_par_DICI.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-06-04-1-00-L_abbe_Lorans_enterre_le_combat_de_Mgr_Lefebvre.pdf
[http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-06-17-3-00-Petite_grammaire_du_GREC_de_l_abbe_Lorans%20\(1\).pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-06-17-3-00-Petite_grammaire_du_GREC_de_l_abbe_Lorans%20(1).pdf)
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-06-19-Rectificatif_de_la_petite_grammaire_du_GREC.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-06-25-1-00-Communique_de_Mme_Perol_recu_le_24_juin_2006.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-07-15-2-00-GREC_de_la_Brosse_contre_Mgr_Lefebvre.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-09-10-Lorans-destabilise_la_FSSPX_avec_TF1.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-09-24-B-00-Campagne_abbe_Lorans_deconsidere_Mgr_Fellay.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-12-D-00-Tentations_abbe_Lorans.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-19-A-00-L_abbe_Lorans_compromet_Mgr_Fellay.pdf

2007

http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-30-A-00-Dici_abbe_Lorans_reculade.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-30-C-00-Abbe_Lorans-subsistit_in.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-31-A-00-Abbe_Lorans-GREC.pdf

2008

http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09-07-A-00-Abbe_Lorans_primant_les_conciliaires.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-10-14-A-00-Mgr_Fellay_sur_France3.pdf
<http://www.virgo-maria.org/D-FSSPX/Eveques-FSSPX/econe2008.html>
<http://info.france3.fr/jt/46045389-fr.php>

2009

http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09-07-A-00-Abbe_Lorans_primant_les_conciliaires.pdf

RAPPEL INDISPENSABLE

Virgo-Maria n’aura pas ménagé ses efforts – en publiant nombre de dossiers FACTUELS et soigneusement documentés sur la colonisation de la hiérarchie conciliaire par des réseaux de clercs homosexuels et pédophiles et sur leurs méthodes – pour avertir à temps les autorités félonnes de la Fraternité Saint Pie X de l’état moral épouvantable des clercs apostats qui dirigent le Vatican depuis le pseudo « Concile » Vatican II, auxquels ces autorités félonnes veulent résolument livrer l’œuvre sacerdotale de Mgr Lefebvre, fondée pour la préservation du Sacerdoce sacrificiel catholique sacramentellement valide.

Pour s’en convaincre il suffit de **relire aujourd’hui** les dossiers suivants :

http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-06-17-A-00-Manteau_de_Noel.pdf

http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-03-23-A-00-Annouce_Dossier_Mme_Engel.pdf

http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit_XVI_Homosexualite.pdf

http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-20-A-00-Homosexualite_de_Paul_VI.pdf

http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-02-16-A-00-Mgr_de_Galarreta_compromis.pdf

<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-20-A-00-Vatican-Homosexuel.pdf>

CES AVERTISSEMENTS SALVATEURS n’auront eu d’autres effets que de déclencher des bordées d’injures et une tempête de calomnies contre VM de la part de la tourbe des mauvais clercs incrustés dans la Tradition catholique !!!

COMMENT QUALIFIER – SINON DE SATANIQUE – CETTE ABOMINABLE RÉACTION DE CES ÉPOUVANTABLES CLERCS ?

Ce sont ces mêmes mauvais clercs (sans doute manipulés par des Rose-Croix^[11]) qui exigent toujours aujourd’hui – **comble de l’hypocrisie, de l’absurdité et de l’impiété!** – que les clercs et les fidèles catholiques **continuent obstinément à reconnaître** comme **soi-disant « Papes légitimes », « Vicaires sur Terre de Jésus-Christ SEUL et UNIQUE MESSIE de DIEU »** (simplement *Materialiter* ou non), des intrus imposteurs conciliaires antichrists R+C qui ne cessent, en cette soi-disant qualité de « Vicaires de Jésus-Christ, MESSIE » qui leur est ainsi continuellement et obstinément reconnue, **d’apostasier publiquement et formellement dans les Synagogues, la MESSIANITÉ^[12] MÊME DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST EN NE CESSANT DE PROCLAMER PUBLIQUEMENT QUE L’ANCIENNE ALLIANCE de la PROMESSE du MESSIE PERDURERAIT AUJOURD’HUI ENCORE POUR LES JUIFS !**

C’est précisément **l’opiniâtreté même du MAINTIEN** – contre les FAITS publics – **de cette position aussi absurde qu’impie de ces mauvais clercs, qui permet la MANIFESTATION** en pleine lumière et en pleine rage destructrice satanique **du « MYSTÈRE d’INIQUITÉ », ce MYSTÈRE CLÉRICAL** enseigné par Saint Paul, dont la MANIFESTATION contemporaine actuelle réalise sous nos yeux, ce que Saint Jean a prophétisé depuis bientôt 2000 ans au XIIIème chapitre de son Apocalypse, à savoir **l’ascension de la « BÊTE de la TERRE »**, cette BÊTE RELIGIEUSE conciliaire qui surgit des dépouilles APPARENTES de la Sainte Église aujourd’hui éclipsée, **cette « BÊTE de la TERRE », selon Saint Jean, « aux deux cornes de l’Agneau et à la voix du Dragon » « qui fait adorer à tous les habitants de la Terre », la « BÊTE de la MER »**, c’est-à-dire la « BÊTE » actuelle du **Mondialisme anglais** et américain, protestant, **maçonnique et antichrist**, qui disloque et détruit aujourd’hui les nations chrétiennes.

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d’information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>